

ArcelorMittal France

Société par Actions Simplifiée au capital de 767 769 062 €

Siège social : Immeuble « Le Cézanne », 6 rue André Campra 93200 Saint Denis
RCS BOBIGNY 562 094 425

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DES DECISIONS DES ASSOCIES PRISES PAR CONSULTATION ECRITE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Monsieur Alain LEGRIX, Président de la société ArcelorMittal France, déclare :

1°/ Avoir procédé, conformément à l'article 20-B des statuts, à la consultation par correspondance de des associés ArcelorMittal SA et ArcelorMittal FPE Holding, sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice écoulé, du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024,
- Affectation du résultat,
- Approbation du rapport du conseil d'administration sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Pouvoirs pour formalités.

2°/ Avoir adressé aux associés :

- Le rapport de gestion sur l'exercice 2024
- Le texte des résolutions proposées
- Un bulletin de vote relatif auxdites résolutions
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2024

3°/ Avoir invité les associés à lui retourner leur bulletin de vote suivant la réception de la lettre de consultation

4°/ Avoir reçu des associés leur bulletin de vote dûment rempli.

Il en résulte les décisions suivantes :

.....
.....
Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le déficit de l'exercice, soit -643 101 642,12 euros, en totalité au report à nouveau qui passera d'un solde négatif de -156 745 841,86 euros à un solde négatif de -799 847 483,98 euros.

En outre, l'assemblée générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action en €	Avoir fiscal en €	Réfaction
2021	1,07		au taux en vigueur
2022	1,84		au taux en vigueur
2023	-		au taux en vigueur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
.....

Cinquième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale déclare déléguer à Karima El Sammaa les pouvoirs pour, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces et documents, certifier conformes aux originaux, signer tous certificats et attestations, dans la limite des pouvoirs ci-dessus, constituer tous mandataires pour un ou plusieurs objets déterminés et, d'une manière générale, faire le nécessaire

L'assemblée générale donne également tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

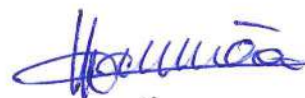
.....
.....

Extrait certifié conforme
Karima El Sammaa



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Karima EL SAMMAA



ArcelorMittal France

BILAN - ACTIF

ACTIF (K€)	BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANTS NETS AU 31/12/2024	MONTANTS NETS AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 516	89 170	1 347	1 555
Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits similaires	89 251	87 935	1 316	1 525
Fonds commercial	866	835	30	30
Autres immobilisations incorporelles	399	399		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 243 690	4 322 047	1 921 643	1 662 801
Terrains	77 433	25 324	52 109	51 464
Constructions	407 583	332 672	74 912	74 848
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 052 006	3 880 514	1 171 492	1 125 185
Autres	84 571	82 059	2 512	558
Immobilisations corporelles en cours	622 064	1 478	620 585	410 743
Avances et acomptes	33		33	23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (A)	1 258 296	911 416	346 879	783 749
Titres de participation	1 245 309	909 206	336 103	774 512
Créances rattachées à des participations	2 215	1 619	396	413
Autres titres immobilisés				
Prêts	9 635	195	9 439	7 818
Autres	1 137	196	941	1 006
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 592 502	5 322 633	2 269 869	2 448 105
STOCKS ET EN COURS	1 686 296	280 017	1 406 282	1 477 691
Matières premières et autres approvisionnements	798 602	153 695	644 907	791 899
En cours de production -biens et services	580 067	91 101	488 966	395 714
Produits intermédiaires et finis	307 629	35 221	272 406	290 078
Marchandises				
CO2				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES S/COMMANDES	1 612		1 612	
CREANCES (B)	553 795	8 279	545 516	502 787
Créances clients et comptes rattachés	362 800	8 279	354 521	316 063
Autres	190 995		190 995	186 723
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	1 525		1 525	1 516
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 965		5 965	8 336
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 249 196	288 295	1 960 900	1 990 330
CHARGES A REPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL GENERAL ACTIF	9 841 698	5 610 929	4 230 769	4 438 435

(A) Dont à moins d'un an

(B) Dont à plus d'un an

8

1

PASSIF (K€)	MONTANTS	MONTANTS
	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé : 767 769 k€)	767 769	767 769
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	77 816	77 816
Réserves statutaires,contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-156 746	1 093
Résultat de l'exercice	-643 102	-157 839
Subventions d'investissement .	22 913	14 515
Provisions réglementées	646 083	670 233
TOTAL CAPITAUX PROPRES	714 734	1 373 688
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	122 128	148 794
Provisions pour charges	375 737	394 831
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	497 866	543 625
DETTES FINANCIERES (A)		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (B)	106	130
Emprunts et dettes financières divers (A)	2 009 333	1 444 312
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (A)	629 910	741 408
DETTES FISCALES ET SOCIALES (A)	157 168	148 954
DETTES SUR IMMOBILISATIONS (A)	151 717	122 501
AUTRES DETTES (A)	67 881	61 855
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A)	2 054	2 063
TOTAL DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 018 170	2 521 222
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GENERAL PASSIF	4 230 769	4 438 435
(A) Dont à plus d'un an	1 211 832	1 206 515
Dont à moins d'un an	1 806 338	1 314 707
(B) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		

ArcelorMittal France

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	4 291 326	4 717 595
Montant net du chiffre d'affaires	<u>4 291 326</u>	<u>4 717 595</u>
Production stockée	74 912	-298 626
Production immobilisée	21 128	9 780
Subvention d'exploitation	3 062	33 685
Reprises sur provisions et amortissements et transfert de charges	255 794	249 933
Autres produits	2 952	3 088
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 649 174	4 715 455
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11	
Variation des stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 373 786	2 539 922
Variation des stocks	155 095	11 125
Autres achats et charges externes (A)	1 387 227	1 334 602
Impôts, taxes et versements assimilés	44 582	44 306
Salaires et traitements	419 489	421 691
Charges sociales	185 422	188 288
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation:		
sur immobilisations amortissements	106 867	97 483
sur immobilisations provisions		
sur actif circulant	200 662	206 644
sur risques et charges	9 657	8 418
Autres charges	143	437
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 882 942	4 852 916
(1) RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-233 768	-137 461

QUOTE PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN

(A): Y compris
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS LIES A DES PARTICIPATIONS		
Produits de participations	68 917	205 216
Reprises sur provisions	24 507	207
TOTAL PRODUITS LIES A DES PARTICIPATIONS (III)	93 424	205 422
CHARGES LIEES A DES PARTICIPATIONS		
Pertes sur participations	24 859	5 230
Dotations aux provisions	443 565	259 323
Subventions & abandons de créances et autres charges		
TOTAL CHARGES LIEES A DES PARTICIPATIONS (IV)	468 423	264 553
RESULTAT NET LIE AUX CHANGES (V)	-738	-444
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27	5 475
Reprises sur provisions et transfert de charges	716	10 430
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers divers	33	33
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS (VI)	776	15 938
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 043	24 096
Intérêts et charges assimilées	79 716	44 222
Pertes nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières diverses	1 479	25
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES (VII)	91 239	68 343
(2) RESULTAT FINANCIER (III+V+VI-IV-VII)	-466 201	-111 980
(3) RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1)+(2)	-699 969	-249 441
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	123	554
Sur opérations en capital	3 519	9 897
Reprises sur provisions	95 482	204 783
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VIII)	99 124	215 234
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 240	18 614
Sur opérations en capital	2 154	28 459
Dotations aux amortissements et aux provisions	55 535	104 225
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IX)	74 929	151 299
(4) RESULTAT EXCEPTIONNEL (VIII-IX)	24 196	63 936
(5) PARTICIPATION DES SALARIES	2 736	1 159
(6) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-35 408	-28 825
RESULTAT DE L'EXERCICE (3)+(4)-(5)-(6)	-643 102	-157 839

ArcelorMittal France
RENSEIGNEMENTS SUR FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2024 (en €)

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2024	FILIALES		PARTICIPATIONS		TOTAL
	FRANCAISES	ETRANGERES	FRANCAISES	ETRANGERES	
<u>VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS :</u>					
BRUTE	974 585 266,15	8 408 154,67	49 174 600,50	213 141 150,74	1 245 309 172,06
NETTE	147 793 910,50	524 091,03	38 485 893,52	149 298 750,24	336 102 645,29
<u>MONTANT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES :</u>					
BRUT				523 706,28	523 706,28
NET					
<u>MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES :</u>	16 250 000,00				16 250 000,00
<u>MONTANT DES DIVIDENDES ENCAISSES :</u>	9 358 937,00	902 983,44	102 371,86	20 216 000,00	30 580 292,30

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE 2024**

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'industrie sidérurgique européenne connaît un contexte difficile, avec une demande en berne et des importations de plus en plus élevées, tirant les prix vers le bas.

Cela est accompagné du défi majeur de décarboner l'acier en Europe, nécessitant des moyens d'investissement importants et une réglementation stricte permettant de protéger les industriels européens.

Malgré une légère reprise de la production de brame Européenne en 2024 (+2.5% vs 2023); les capacités de production restent sous-utilisées et le niveau de production structurellement bas.

Au niveau d'AM France, après un exercice 2023 fortement impacté par l'incident du HF4, l'activité est en reprise en 2024, avec un HRCE en hausse de 916kt.

Les indicateurs clé pour l'année 2024 :

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 9% par rapport à 2023, impacté principalement par la baisse des prix de vente.
- Les coûts de production des produits vendus sont stables par rapport à 2023
- Le niveau d'investissement s'élève à 355 M€, en raison des investissements sur les aciers électriques et le projet de décarbonation
- Le résultat d'exploitation s'élève à -233,8 M€.
- Le résultat financier s'élève à -466,2 M€
- Le résultat exceptionnel s'élève à 24,2 M€
- Le résultat net s'élève à -643,1 M€

A.1 Pensions

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L.137-11 du code de la sécurité sociale, et par l'ordonnance N°2015-839 du 9 juillet 2015, ArcelorMittal France a mis en place depuis 2017 une sécurisation de ses rentes (Irus principalement) en cours de service. Elle consiste en une garantie à première demande de la société mère du groupe, ArcelorMittal SA, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B82.454. Le montant sécurisé s'élève à 29,8 M€ au 31.12.2024 (CF. détail en note 13 - engagements reçus)

A.2 Contrôles Urssaf

Le contrôle portant sur l'entité ArcelorMittal Atlantique et Lorraine est toujours en contentieux suite au recours déposé en janvier 2020, auprès du pôle social du tribunal de grande instance de Marseille, dossier qui n'a pas encore été examiné du fait du covid (il le serait fin 2024 début 2025).

Le contrôle URSSAF sur l'entité AMF portant sur la période 2020 à 2022 a démarré début 2023 et a conduit à un redressement de 5 M€ payés en T1 2024.

Les dossiers ont fait l'objet de contestations par AMF devant la commission de recours amiable et nous préparons le recours auprès du pôle social du tribunal de grande instance de Marseille.

A.3 Contrôles fiscaux

Différents contrôles ont été lancés, entre 2021 et 2025, sur plusieurs filiales intégrées.

Certains de ces contrôles ont été clôturés : dans le segment Downstream, AM Centre de Services (« AMCS ») & AMD Solutions France (« AMD Solutions ») sont contrôlés sur les exercices 2009 à 2020 (AMCS) et 2016 à 2020 (AMD Solutions). Ces contrôles se sont soldés en mars 2024 par un avis d'absence de redressement.

D'autres contrôles sont toujours en cours :

Dans le segment Long, AM Wire France est en cours de contrôle sur les exercices 2018 à 2023.

Dans le segment Downstream, AM Centre de Services (« AMCS »), AMD Services France (« AMD Services »), AM Construction France (« AMCF ») sont contrôlés sur les exercices 2021 à 2023 (AMCS), 2016 à 2023 (AMD Services), 2016 à 2022 (AMCF). A ce stade :

- AMCS a été redressée sur des sujets mineurs sur l'exercice 2021. Le contrôle est toujours en cours.
- AMCF a été redressée sur l'exercice 2021 et 2022 (principalement dépréciation des stocks, impact mineur) ; les discussions sur place sont terminées. La société s'opposant aux redressements, ceux-ci seront discutés en interlocution départementale prochainement (date à déterminer).
- OMMIS est cours de contrôle sur les exercices 2022 à 2023.

Dans le segment Flat :

ArcelorMittal France (« AMF ») et ArcelorMittal Méditerranée (« AMMED ») sont contrôlées :

Sur les exercices 2012 à 2020 (pour la partie AM France y compris ex-AMAL). Les deux entités ont reçu des notifications de redressements sur différents sujets, les principaux étant la commission payée à ArcelorMittal Sourcing « AMS » (2012 à 2020), l'IFA (internal franchise agreement, 2015 à 2020) ainsi que le taux d'intérêt du prêt d'AMMED auprès d'AM Investment sur la période 2017 à 2019. Des rectifications mineures ont par ailleurs été acceptées, principalement sur les impôts locaux (AMF). Les sociétés ont contesté par écrit (février 2024) les rectifications sur les sujets AMS/IFA/emprunt. L'administration ayant maintenu sa position, les recours offerts au contribué en cas de contrôle fiscal ont été actionnés et sont toujours en cours.

Le contrôle a formellement été étendu sur 2021 et 2022, sur ces deux entités. Pour des questions de délai de prescription, des redressements similaires ont été appliqués sur la commission AM Sourcing et IFA sur l'exercice 2021, contestés par écrit en février 2025. un redressement a aussi été appliqué sur les dépréciations des stocks sur l'exercice 2021, contesté par écrit en février 2025, parallèlement, le contrôle continue sur l'exercice 2022.

A.4 Litige Techalloy

USINOR, via une ancienne filiale UGITECH, détenait indirectement la société Techalloy aux Etats-Unis entre 1990 et 2005. Lors de la vente de Techalloy à Central Wire, une garantie de responsabilité environnementale a été accordée à l'acheteur avec un plafond de 10 millions de dollars. AM France (ex société USINOR, a dû rembourser les dépenses de Central Wire liées aux questions environnementales (y compris les dépenses liées à la défense de Central Wire). Le plafond de 10 millions de dollars a presque été atteint.

AM France a été assignée directement en août 2022 par 15 personnes, habitant à proximité du site, qui ont fait état de préjudices corporels prétendument causés par une contamination du site Techalloy/Central Wire. Les Demandeurs considèrent qu'AM France est responsable des négligences de son ancienne filiale dans le traitement de la contamination des sols.

3 personnes, anciens dirigeants des filiales concernées, sont également poursuivis, ainsi que des sociétés reprenant les droits des anciens exploitants ainsi que des exploitants voisins dudit site.

Cette assignation faisait suite à une première assignation ouverte en 2019 par une personne pour les mêmes motifs.

En juin 2024, ces 2 litiges ont été clos par un accord à l'amiable qui a conduit au paiement de 5,5 M\$.

A.5 Gestion des participations

Evaluation des titres de participation de la Holding ArcelorMittal France

Comme tous les ans, la holding procède à l'évaluation de son portefeuille de titres en fonction de la situation économique. Cet exercice a conduit notamment à provisionner un complément de dépréciation d'ArcelorMittal Méditerranée de 424,6 M€ et de 13,3 M€ pour les titres CLN

A.6 Faits importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 18 mars 2025, AM France a souscrit à un emprunt intragroupe de 3 ans pour un montant de 630 M€ pour réduire son compte courant débiteur.

ArcelorMittal a annoncé au CSE du 23 avril 2025 un projet de réorganisation visant à étudier d'une part, le transfert d'une partie des activités des fonctions transverses (RH, Finance, Supply Chain, IT, Achat) dans un centre de services partagés international ; et d'autre part, des efforts de productivité au niveau des fonctions opérationnelles. Ce projet vise à restaurer la compétitivité de la société dans un contexte commercial et économique structurellement compliqué, avec des défis à la fois internes, en raison des problèmes de fiabilité que l'entreprise connaît depuis plusieurs années, et externe en raison des difficultés liées au marché (demande structurellement en baisse, niveau des importations, coût des énergies en Europe et perte de compétitivité à cause du coût carbone que les importations en Europe ne supportent pas). Le détail des emplois concernés et des modalités sera précisé les prochains mois conformément au processus social.

B - OPERATIONS DE FINANCEMENT DES FILIALES

Le 18 mars 2025, AM France a souscrit à un emprunt intragroupe de 3 ans pour un montant de 630 M€ pour réduire son compte courant débiteur.

C - FINANCEMENT D'ARCELORMITTAL FRANCE

Il n'y a pas eu d'opération de financement d'ArcelorMittal France sur 2024.

D - PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation est garanti par le soutien financier d'ArcelorMittal Treasury SNC. Cette entité s'engage à ne pas demander le remboursement des découverts d'un montant de 531 millions d'euros, qui sera réduit par une collecte de trésorerie prévue en 2025, s'élevant à 222 millions d'euros, et ce, dans les 12 mois suivant la date de signature de la lettre de soutien.

BILAN RESUME (en millions d'€)

	2023	2024
ACTIF		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 664,4	1 923,0
Immobilisations financières	783,8	346,9
Actif circulant et VMP	1 988,7	1 959,4
Valeurs disponibles	1,5	1,5
TOTAL ACTIF	4 438,4	4 230,8
PASSIF		
Capital	767,8	767,8
Réserves	77,8	77,8
Report à nouveau	1,1	-156,7
Résultat	-157,8	-643,1
Subvention d'investissement	14,5	22,9
Provisions réglementées	670,2	646,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 373,6	714,7
Provisions pour risques et charges	543,6	497,9
Dettes financières	1 444,4	2 009,4
Autres dettes	1 076,8	1 008,7
TOTAL PASSIF	4 438,4	4 230,8

COMPTE DE RESULTAT RESUME (en millions d'€)

	2023	2024
Produits d'exploitation	4 715,5	4 649,2
Charges d'exploitation	-4 852,9	-4 883,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-137,4	-233,8
Produits liés à des participations	205,4	93,4
Charges liées à des participations	-264,6	-468,4
Résultat net de change	-0,4	-0,7
Autres produits financiers	15,9	0,8
Autres charges financières	-68,3	-91,2
RESULTAT FINANCIER	-112,0	-466,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-249,4	-700,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	63,9	24,2
Participation des salariés	-1,1	-2,7
Impôt sur les bénéfices	28,8	35,4
RESULTAT NET	-157,8	-643,1

E - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément aux différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

E.1 Changement de méthode et de présentation

Les comptes ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux utilisés au titre de l'exercice précédent.

E.1.1 Prix de transfert dans le cadre d'ALIS

Le prix de transfert ALIS, sans changement dans son principe par rapport à 2011, correspond au prix de vente au client final minoré de la rémunération payée par la société productrice à AM FCE. Le taux de rémunération, évolutif annuellement, est différencié par type de clientèle : ventes externes au Groupe, travaux à façon et ventes internes au Groupe. Les modifications de taux portent aussi sur les contrats spécifiques acheteur/revendeur mis en place pour certains clients avec les agences ArcelorMittal Commercial de nombreux pays européens.

E.1.2 Le contrat de franchise IFA

L'Accord de Franchise Industrielle (abréviation en anglais IFA), permet aux filiales de bénéficier des biens incorporels, des savoir-faire, des solutions d'affaires et des services développés au niveau du Groupe : " l'ArcelorMittal Business Intelligence", en substitution à plusieurs charges intra-groupe antérieurement supportées par les filiales, comprenant les frais de "branding" (marques déposées, noms commerciaux, logos), les frais de recherche et de développement, les frais centraux, les frais informatiques, l'assistance technique de la Direction technique et les frais des Achats.

Les charges IFA sont de 2% d'une assiette IFA égale au total des ventes produits sidérurgiques et non sidérurgiques minoré des achats intra-groupe (dès lors où ceux-ci sont comptabilisés en ventes de produits sidérurgiques et non sidérurgiques chez le partenaire). Au titre de 2024, la charge IFA comptabilisée par ArcelorMittal France est de 69 M€.

E.1.3 Les quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans le cadre d'application de la Directive Quotas (2003/87/CE), la société ArcelorMittal France s'est vue allouer des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Au titre de l'année 2024, le volume de ces quotas s'est élevé à 6 912 330 tonnes pour des émissions de 8 679 212 tonnes

Le stock cumulé de quotas CO2 est positif de 1 978 390 tonnes à la fin de l'exercice comptable.

les quotas à recevoir au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 6 829 971 tonnes

E.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement, les frais de conception de logiciels, ne sont pas immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction, soit :

- de la durée de protection juridique pour les brevets, licences et marques
- de la durée d'utilisation prévue pour les logiciels : 3 ans pour les logiciels de gestion et 5 ans pour les logiciels de production
- des conditions particulières de leur acquisition pour les fonds commerciaux

E.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition.

Les frais d'études relatifs à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon un plan correspondant à leur durée probable de vie. Celle-ci est limitée à la durée de bail pour les agencements d'immeuble. La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire.

Les amortissements de biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code Général des Impôts.

La constatation du complément pour amortissement fiscal dégressif est traduite, le cas échéant, dans les provisions réglementées.

Les principales durée d'amortissement sont les suivantes :

- ensembles immobiliers industriels et administratifs : 40 ans
- installations complexes spécialisées :
 - structure : entre 35 et 50 ans
 - composants : 15 ans

En rappel, une démarche globale de révision des durées de vie des installations industrielles a été initiée par le Groupe dans le but d'intégrer l'accroissement des durées de vie économiques en lien avec les progrès techniques, l'amélioration de la maîtrise d'utilisation des installations et leur fiabilité, l'optimisation des entretiens... L'adaptation des plans d'amortissement de ces installations industrielles aux nouvelles durées de vie a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2014.

Les immobilisations corporelles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances défavorables intervenus au cours de l'exercice, leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre d'hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction.

Dépréciation des actifs corporels

Au titre de 2024, un test d'impairment a été pratiqué permettant de conforter la rentabilité de la société.

Ce test repose sur une estimation à 5 ans des expéditions, des prix de vente et des coûts pour déterminer les cash-flows futurs de la société ArcelorMittal France, considérée comme une unité génératrice de trésorerie du fait de l'implication forte de tous les flux métal au sein de la société (tous les demi-produits sont élaborés à Dunkerque pour transformation ensuite dans les sites aval d'Atlantique ou de Lorraine). Pour les flux internes à la business division Nord des Plats Carbone, par simplification, le même type de calcul a été réalisé en se basant sur un niveau de marge moyen cohérent avec les pratiques actuelles.

La projection à l'infini des flux financiers ainsi définis a permis de quantifier la valeur d'entreprise d'ArcelorMittal France et de vérifier qu'elle était supérieure à sa valeur comptable.

E.4 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport ; les titres acquis en devises (presque exclusivement en USD) étant enregistrés au cours du jour de l'opération.

En cas de cession, la valeur brute est estimée en présumant que les titres cédés sont les premiers acquis ("Fifo").

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle est effectuée sur la base de la valeur d'usage qui s'apprécie en fonction de la quote-part des capitaux propres détenue et des perspectives de rentabilité.

Pour les sociétés dont les titres de participation sont totalement dépréciés, une provision complémentaire est constituée à hauteur de la situation nette négative de ces sociétés ; elle est dotée en dépréciant les comptes de créances et prêts existants et/ou par constitution d'une provision pour risques au passif du bilan.

Créances rattachées à des participations, prêts et autres immobilisations financières

Les créances, prêts et autres immobilisations financières sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

A la fin de chaque exercice, une correction de valeur est opérée lorsque la recouvrabilité de ces actifs apparaît compromise.

E.5 Stocks et en-cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au coût de revient réel - retraités de l'impact de la sous-activité qui serait éventuellement constituée en fin de période - ou à la valeur de réalisation, si elle est inférieure. Les coûts de revient sont calculés suivant la méthode du Coût Moyen Pondéré.

Valeur de réalisation

- pour les matières premières, elle est rapportée au coût du produit fini coil (HRC), pour déterminer le taux de dépréciation ramené à un équivalent tonne ;
- pour les stocks de pièces de rechange, elle correspond au coût d'acquisition historique diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation pour rotation lente fondée sur l'absence de mouvement d'entrée ou de réparation ;
- pour les stocks d'encours et de produits finis, elle correspond au prix du marché des produits de "premier choix", déclassés ou de la ferraille, en fonction notamment de l'ancienneté et de la qualité des stocks détenus.

E.6 Clients

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances externes au Groupe dont l'échéance est dépassée depuis plus de 6 mois font l'objet d'une provision pour dépréciation. Elles sont également dépréciées en cas de risque de non recouvrement (redressement judiciaire, litige...).

A noter que depuis le 1er janvier 2008, dans le cadre du Manufacturing and Supply Agreement, AM FCE supporte seule le risque de solvabilité des clients industriels finaux.

E.7 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions, conformément à la législation en vigueur.

Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation de la Direction en fonction des derniers éléments connus.

Provisions pour risques

Les risques provisionnés sous cette rubrique se rapportent principalement aux éléments suivants :

- Risques sur titres de participation et autres immobilisations financières (se reporter au paragraphe relatif aux immobilisations financières) ;
- Litiges relatifs aux fautes inexcusables de l'employeur (maladies professionnelles), litiges avec l'administration (URSSAF, fiscalité...)

Provisions pour charges

Les risques provisionnés sous cette rubrique se rapportent principalement aux éléments suivants :

- Retraites, indemnités de départ en retraite et médaille du travail

Les engagements, comptabilisés en application de la Rec. ANC 2013-02, au titre des retraites, indemnités de départ, avantages annexes à la retraite et engagements de dépenses liées aux médailles du travail, sont provisionnés sur la base d'études actuarielles. Les hypothèses économiques ont été revues en 2024 et le taux d'actualisation a été fixé à 3,40 %.

En conformité avec la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N° 03-R-01 du 01/04/2003, la société applique la règle du « corridor » dans les comptes sociaux. Les écarts actuariels relatifs aux engagements au titre des retraites (impact du changement de taux) constatés sont amortis sur la durée résiduelle de service des salariés.

En décembre 2005, le Groupe ArcelorMittal a signé, avec les organisations syndicales représentatives des salariés, un accord collectif portant notamment sur la cessation progressive du régime de retraite complémentaire à prestations définies dénommé « Régime IRUS ».

Pour les salariés faisant partie du « groupe fermé » bénéficiant de ce « Régime IRUS », nés à partir du 1^{er} janvier 1946 et ne bénéficiant pas d'un aménagement de fin de carrière, cet accord se traduit par une « pré-liquidation » de leurs droits. Autrement dit, les droits qu'ils ont acquis au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies jusqu'au 31 décembre 2005 sont figés.

Dans le même temps, le Groupe ArcelorMittal a signé, avec une société d'assurance-vie et de capitalisation, un contrat d'assurance et a versé une prime unique définitive avec objectif de financer ses obligations au titre du régime supplémentaire IRUS pour les salariés concernés par les accords précités.

En décembre 2006, le Groupe ArcelorMittal et les organisations syndicales représentatives des salariés ont signé un avenant à l'accord collectif de décembre 2005 afin de préciser le fonctionnement et les garanties apportées par le contrat d'assurance souscrit par le Groupe. Sur la base des termes de l'accord, de son avenant et du contrat d'assurance sus mentionnés, la société a considéré qu'elle ne conservait plus l'obligation de payer des cotisations ultérieures.

Le 25 avril 2016, un avenant à l'accord Groupe ArcelorMittal a modifié les conditions de revalorisation des rentes IRUS. Le calcul des revalorisations a été minoré jusqu'en 2026. Au-delà, la société n'assurera plus aucune revalorisation des rentes IRUS. En contrepartie, une prime de 5,5 m€ a été versée à un assureur pour la revalorisation des pensions au-delà de 2027.

Le 21 juin 2010, deux avenants sur la métallurgie ont été proposés (l'un relatif à l'accord national des non cadres et l'autre à la convention collective des cadres). Ces deux avenants ont été signés et déposés le 29 juillet et sont effectifs à partir du 31 juillet. Ces avenants modifient notamment le barème applicable aux indemnités de fin de carrière versées en cas de départ volontaire à la retraite.

Les tableaux reçus de l'actuaire reprenant le détail des calculs au 31 décembre 2024 pour les engagements de retraite et indemnités de fin de carrière se trouvent en fin de cette annexe (voir note 23).

- Conventions de protection sociale de la sidérurgie, plans sociaux, plans emplois et préretraites progressives

La société a provisionné la totalité des charges qui pourront être supportées au titre des mesures d'âge prévues par ces conventions jusqu'à leur expiration.

· Risques environnementaux

La société constitue, en fonction des obligations légales s'imposant à elle (arrêtés préfectoraux principalement), des provisions afin de couvrir les différents risques environnementaux liés aux anciens sites industriels dont ArcelorMittal France garde la responsabilité. Ces provisions, calculées sur la base de la meilleure estimation de la Direction au 31 décembre 2024, couvrent des coûts du type : dépollution, démantèlement des installations, surveillance des sites,....

Une actualisation financière de la provision à un taux de 2,80% par an est calculée en fonction du planning prévisionnel des travaux.

Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructuration comptabilisées par la société au 31 décembre 2024 sont principalement liées :

- a) A l'ensemble des coûts d'arrêt de ligne de production :
Les installations sont dépréciées si les cash-flows futurs actualisés dégagés jusqu'à la fin d'exploitation et calculés sur la base des derniers budgets disponibles auprès de la Direction, sont inférieurs à la valeur nette comptable résiduelle des immobilisations correspondantes ;
- b) Aux autres coûts induits tels que : les indemnités de rupture de contrat..
Les coûts de remise en état des sites (démantèlement des outils, mise en sécurité, dépollution) sont provisionnés sur la base des meilleures estimations de la Direction à partir des éléments disponibles au 31 décembre 2024.

Les principales provisions pour restructuration concernent :
la déconstruction de la Cokerie de Florange
la déconstruction de Hayange : vendu avec un transfert d'obligation

E.8 Dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écarts de conversion actif ou passif. Les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couvertures de change hors bilan.

E.9 Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime institué par l'article 68 de la loi de Finances pour 1988.

Dans le cadre de cette intégration, la Société est tête de Groupe vis-à-vis des sociétés suivantes pour l'exercice 2024 :

N°	CODE	SOCIETES
1	113	AM BORDEAUX LOGISTIQUE
2	17C8	AM TUBULAR PRODUCTS LEXY
3	17D2	AM PROJECTS EXOSUN
4	21A1	PROFILS MINCES OUEST
5	22B3	CENTRE SERVICE METAUX
6	22C3	AM OMNIS
7	22D2	AM DOWNSTREAM SOLUTIONS RECYCLING FRANCE
8	23A4	LARMANDE
9	23D1	LES MOULINS DU LITTORAL
10	263	AM COMMERCIAL LONG France
11	3G2	AM DISTRIBUTION SERVICES FRANCE
12	690	ROLANFER RECYCLAGE
13	6Q7	AM TUBULAR PRODUCTS HOLDING France
14	7J8	AM TUBULAR PRODUCTS HAUMONT
15	7J9	AM TUBULAR PRODUCTS VITRY
16	87J	INDUSTEEL DUNKERQUE
17	87U	AM CENTRE DE SERVICES (ex UPAC)
18	89P	GEPOR
19	90Y	AM GANDRANGE
20	93D	AM CONSTRUCTION CARABES
21	A204	AM WIRE France
22	710	AM FLAT CARBON EUROPE (Ets stable en France)
23	V003	AM FRANCE
24	V004	AM TREASURY
25	V135	INDUSTEEL FRANCE
26	V170	AM FCE France
27	V240	AM RECYCLING
28	V260	AM CONSTRUCTION France
29	V310	AM DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE
30	V357	PROFIL DU FUTUR
31	V359	AM CONSTRUCTION REUNION
32	V430	AM TAILORED BLANKS LORRAINE SAS
33	V436	AM MEDITERRANEE

Sociétés entrées dans le groupe en 2024

Les relations entre la société et ses filiales intégrées sont régies par une convention dont le principe général peut être résumé comme suit :

- les sociétés intégrées sont replacées dans une situation identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime sont à la charge de la société tête de Groupe, celle-ci bénéficiant en contrepartie des économies que le régime pourra générer.

E.10 subvention d'investissement

Selon l'article sur les subventions d'investissement (PCG art. 312-1) | Actif immobilisé (PCG art. 833-3/1, 832-3/1, 835-3/1, 834-3/1), le traitement comptable retenu pour les subventions d'investissement est le suivant :

- étalement du produit sur plusieurs exercices selon la durée de vie de l'immobilisation concernée

F - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

1. 1 - Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Apports TUP	31.12.2024
Valeurs brutes					
Concessions, brevets, licences et assimilés	89,9	0,1	-2,4	1,6	89,3
Fonds commercial	0,0			0,9	0,9
Autres immobilisations incorporelles	0,4				0,4
TOTAL	90,3	0,1	-2,4	2,5	90,5
Amortissements et provisions					
Concessions, brevets, licences et assimilés	88,4	0,6	-0,8	-0,2	88,0
Fonds commercial	0,0			0,8	0,8
Autres immobilisations incorporelles	0,4				0,4
TOTAL	88,8	0,6	-0,8	0,6	89,2
Valeurs nettes					
Concessions, brevets, licences et assimilés	1,5	-0,5	-1,6	1,9	1,3
Fonds commercial	0,0			0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0				0,0
TOTAL	1,5	-0,5	-1,6	1,9	1,3

1. 2 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Apports TUP	31.12.2024
Valeurs brutes					
Terrains	76,8	1,4	-0,8		77,4
Constructions	406,1	3,7	-2,2		407,6
Installations techniques, matériel et outillage	4 931,0	149,8	-30,5	1,6	5 052,0
Autres immobilisations corporelles	88,2	2,3	-6,0		84,6
En-cours	412,2	360,8	-150,6	-0,3	622,1
Avances et acomptes	0,0				0,0
TOTAL	5 914,4	518,1	-190,1	1,3	6 243,7
Amortissements et dépréciations					
Terrains	25,3	0,8	-0,8		25,3
Constructions	331,2	3,6	-2,2		332,7
Installations techniques, matériel et outillage	3 805,9	103,5	-30,2	1,3	3 880,5
Autres immobilisations corporelles	87,7	0,4	-6,0		82,1
En-cours	1,5				1,5
Avances et acomptes	0,0				0,0
TOTAL	4 251,6	108,3	-39,2	1,3	4 322,1
Valeurs nettes					
Terrains	51,5	0,6	0,0		52,1
Constructions	74,8	0,1	0,0		74,9
Installations techniques, matériels et outillages inc	1 125,2	46,3	-0,3	0,3	1 171,5
Autres immobilisations corporelles	0,5	1,9			2,5
En-cours	410,7	360,8	-150,6	-0,3	620,6
Avances et acomptes	0,0				0,0
TOTAL	1 662,8	409,8	-150,9	0,0	1 921,6

1.3 - Immobilisations financières hors autres titres immobilisés, prêts et autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	apports, fusions TUP et reclassements	31.12.2024
Valeurs brutes					
Titres de participation	1 249,0	0,1	-2,6	-1,2	1 245,3
Créances rattachées à des participations	2,2		0,0		2,2
TOTAL	1 251,2	0,1	-2,6	-1,2	1 247,5
Provisions					
Titres de participation	474,5	438,1	-2,1	-1,2	909,2
Créances rattachées à des participations	1,8	0,0	0,0		1,8
TOTAL	476,3	438,1	-2,1	-1,2	911,0
Valeurs nettes					
Titres de participation	774,5	-437,9	-0,5		336,1
Créances rattachées à des participations	0,4	0,0	0,0		0,4
TOTAL	775,0	-438,0	-0,5		336,5

Titres de participation (en millions d'euros)

La variation des valeurs brutes des titres de participation est de : **-3,7**

Elle est due :

- à des acquisitions et souscriptions	0,1
- à des cessions de titres et remboursement de capital	-2,6
- à l'apport, fusion, TUP et reclassement	-1,2

Les acquisitions et souscriptions comprennent les opérations suivantes :

- augmentation de capital de FONDS EUROPEEN DES MATERIAUX pour 0,1 M€

Les cessions et réductions de capital correspondent aux opérations sur titres suivantes :

- diminution de capital de FONDS EUROPEEN DES MATERIAUX pour 0,4 M€
- diminution capital de FONDS LORRAIN DES MATERIAUX pour 0,1 M€
- liquidation de FONDS LORRAIN DES MATERIAUX pour 2,1 M€

Les apports, fusions et Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP) correspondent aux opérations sur titres suivantes :

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de la société ARCELORMITTAL PROJECTS EXOSUN des titres pour 1,2 M€

Créances rattachées à des participations (en millions d'euros)

La variation des valeurs brutes des créances est de : **0,0**

Provisions sur titres de participation (en millions d'euros)

La variation des provisions sur titres de participation est de : **434,7**

Cette diminution nette est composée de :

- dotations pour dépréciation des titres de participations	438,1
- reprises de dépréciation de titres de participations	-3,3

Les dotations sur titres de participation concernent les sociétés suivantes :

- titres AM MEDITERRANEE pour 424,6 M€
- titres C.L.N. pour 13,3 M€
- divers pour 0,2 M€

Les reprises sur titres de participation concernent les sociétés suivantes :

- totalité des titres FONDS LORRAIN DES MATERIAUX pour 2,1 M€
- totalité des titres ARCELORMITTAL PROJECTS EXOSUN suite TUP pour 1,2 M€

La valeur retenue dans les comptes d'ArcelorMittal France est basée sur les tests d'impairments effectués pour la valorisation des actifs corporels des comptes sociaux de chaque filiale. Ceux-ci reposent sur les business plan utilisés pour les tests d'impairment effectués pour la clôture des comptes consolidés du Groupe ARCELORMITTAL.

Les titres sont dépréciés à 100% lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.
Les titres cotés sont évalués par rapport à leur valeur de cotation.

Provisions sur créances rattachées à des participations (en millions d'euros)

La variation des provisions sur créances rattachées à des participations est de : **0,0**

Tableau des filiales et participations d'ArcelorMittal France 2024

DESIGNATION	Nationalité	Inventaire			
		VALEUR BRUTE (en €)	DEPRECIATION (en €)	VALEUR NETTE (en €)	% CAPITAL DETENU
TITRES DE VALEUR BRUTE > 1% du CAPITAL D'AM France					
Filiales (détenues à plus de 50%)					
ARCELORMITTAL MEDITERRANEE	FR	886 396 326	826 536 326	59 860 000	100
ARCELORMITTAL MAIZIERES RESEARCH	FR	59 201 105		59 201 105	100
ARCELORMITTAL TAILORED BLANKS LORRAINE S	FR	25 600 000		25 600 000	100
Sous total filiales Françaises		971 197 431	826 536 326	144 661 105	
ARCELORMITTAL CONSTRUCTION HELLAS SA (en	GRC	7 884 064	7 884 064	-	100
Sous total Filiales étrangères		7 884 064	7 884 064	-	
Total		979 081 495	834 420 390	144 661 105	
Participations (détenues entre 10 et 50%)					
EXELTIUM	FR	31 140 100		31 140 100	18
Sous total participations Françaises		31 140 100	-	31 140 100	
DHS - DILLINGER HUTTE SAARSTAHL AG	DEU	148 850 733		148 850 733	30
CLN	ITA	62 991 052	62 991 052	-	18
Sous total participations Etrangères		211 841 785	62 991 052	148 850 733	
Total		242 981 885	62 991 052	179 990 833	
TOTAL TITRES Valeur Brute > 1% du capital social de AM France		1 222 063 380	897 411 442	324 651 938	
TITRES DE VALEUR BRUTE < 1% du CAPITAL D'AM France					
Filiales (détenues à plus de 50%)					
LES MOULINS DU LITTORAL	FR	1 800 000		1 800 000	100
ARCELORMITTAL RECYCLING	FR	927 830		927 830	100
ARCELORMITTAL TREASURY	FR	304 970		304 970	100
GEPOR	FR	255 030	255 030	-	100
ARCELORMITTAL FCE France	FR	100 007		100 007	100
Sous total filiales Françaises		3 387 837	255 030	3 132 807	
ARCELORMITTAL FCE SWEDEN AB	SWE	283 052		283 052	100
ARCELORMITTAL FCE POLAND	POL	241 039		241 039	100
Sous total filiales étrangères		524 091	-	524 091	
Total		3 911 928	255 030	3 656 898	
Participations (détenues entre 10 et 50%)					
NORD CHROME	FR	4 980 000		4 980 000	50
SAFET EMBAMET (en liquidation)	FR	2 428 124	2 428 124	-	16
FONDS EUROPEEN DES MATERIAUX	FR	591 423		591 423	14
STEELTRACK	FR	13 720		13 720	33
SEMISAP	FR	9 147		9 147	12
UPPIA - UNION PR LA PROMOTION DES INDUSTRI	FR	3 049		3 049	33
STEELWAG	FR	150 000		150 000	50
ESPRA	FR	242 650	64 903	177 748	41
Sous total participations Françaises		8 418 114	2 493 027	5 925 087	
AM LOGISTICS ITALIA	ITA	18 575		18 575	49
Sous total participations étrangères		18 575	-	18 575	
Total		8 436 689	2 493 027	5 943 662	
TOTAL TITRES - VALEUR BRUTE < 1% du CAPITAL D'AM France		12 348 616	2 748 057	9 600 559	
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS (détenues à plus de 10%)		1 234 411 996	900 159 499	334 252 497	
Autres titres de participations		10 897 176	9 047 028	1 850 148	
TOTAL		1 245 309 172	909 206 527	336 102 645	

NOTE 2 - AUTRES TITRES IMMOBILISES, PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	apports, fusions et reclassements	31.12.2024
Valeurs brutes					
Autres titres immobilisés					
Prêts	8,0	1,7			9,6
Autres	1,1	0,3	-0,3		1,1
TOTAL	9,1	2,0	-0,3		10,8
Provisions					
Autres titres immobilisés					
Prêts	0,2				0,2
Autres	0,1	0,1			0,2
TOTAL	0,3	0,1			0,4
Valeurs nettes					
Autres titres immobilisés					
Prêts	7,8	1,7			9,4
Autres	1,0	0,3	-0,3		0,9
TOTAL	8,8	1,9	-0,3		10,4

(en millions d'euros)

La variation en valeur nette de ces postes est de : **1,6**

Elle est due à :

- augmentation des prêts/autres créances pour	1,6
- augmentation des dépôts et cautionnements (divers) pour	0,3
- diminution des autres créances pour	0,0
- diminution des dépôts/cautionnements (divers) pour	-0,3

NOTE 3 - CLIENTS

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés est de 362 800 K€. Ces créances sont dépréciées par un total de 8 279 K€ de provisions.

NOTE 4 - AUTRES CREANCES

Montant brut au 31/12/2024 (en millions d'euros) **191,0**

dont :

- Quote-part résultat de la SNC ArcelorMittal Treasury	38,4
- Créance sur cession d'immobilisation	4,3
- Créance sur tête d'intégration fiscale	1,1
- Etat - crédit d'impôt (CIR - CIM) à recevoir	0,1
- Etat - TVA déductible et remboursement demandé	41,2
- Etat - TVA sur factures non parvenues	21,7
- Groupe - créances sur consolidation TVA	0,8
- Fournisseurs débiteurs	9,8
- Créances < 1 an : aides compensatoires aux coûts énergétiques	52,2
- RRR à recevoir sur produits	5,7
- Etat - avance sur tva (Allemagne)	5,2
- autres créances diverses (social - état - autres)	10,5

NOTE 5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

ArcelorMittal France ne détient plus de portefeuille de valeurs mobilières de placement depuis le 31/12/2021.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 - Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 251 808 157 actions à droit de vote simple.

Répartition du capital :

	2022	2023	2024
AMFCE Holding	75%	75%	75%
ARCELORMITTAL	25%	25%	25%
Total	100%	100%	100%

6.2 - Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres est la suivante au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2024	Affectation du résultat 2023	variations 2024	Résultat de 2024	Dividendes distribués	Capitaux propres au 31/12/2024
Capital social	767,8					767,8
Primes d'émission, de fusion						
Réserve légale	77,8					77,8
Report à nouveau	1,1	-157,8				-156,7
Résultat de la période	-157,8	157,8		-643,1		-643,1
Subvention d'investissement	14,5		8,4			22,9
Provisions réglementées	670,2		-24,2			646,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 373,6		-15,8	-643,1		714,7

L'affectation de la perte de l'exercice précédent de 157,8 M€ résulte de la 2ème résolution du procès-verbal de l'associé unique en date du 28 juin 2024. La perte sera affectée en totalité en report à nouveau, lequel deviendra débiteur d'un montant de 156,7 M€.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'année 2024.

NOTE 7 - ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES et PROVISIONS REGLEMENTEES

(en millions d'euros)	Montant au 01/01/2024	Variations de l'exercice :				Montant au 31/12/2024
		Dotations	Reprises sans objet	Reprises décaissées	Apport TUP	
Provisions réglementées						
* Provision pour hausse des prix						
* Amortissements dérogatoires	670,2	43,1	-67,2			646,1
TOTAL	670,2	43,1	-67,2			646,1
Provisions pour risques						
* Litiges	43,9	11,2	-6,9	-11,6	0,1	36,7
* Provisions financières filiales	52,2	5,5	-22,4			35,3
* Autres risques	0,9	1,0				1,9
TOTAL	97,0	17,7	-29,3	-11,6	0,1	73,9
Provisions pour charges						
* Retraites et droits assimilés	283,1	13,6	-5,2	-23,0		268,5
* Environnement	49,8	0,0	-0,7	-2,2		46,9
* Médailles du travail	21,2	2,4		-1,4		22,2
* Autres charges	92,6	1,9	-4,9	-3,2		86,5
TOTAL	446,7	17,8	-10,8	-29,7		424,0
TOTAL GENERAL	1 213,8	78,6	-107,3	-41,4	0,1	1 143,9

Il existe au sein de la société ArcelorMittal France des passifs environnementaux qui n'ont pas fait l'objet à ce jour d'une comptabilisation en provisions pour risques et charges.

Ces passifs latents concernent essentiellement des restaurations de sites. La société ne connaissant pas à ce jour la destination finale de ces terrains, elle n'est pas en mesure d'estimer avec précision le montant des risques à couvrir, montants qui dépendront par ailleurs des exigences de l'Administration Française.

En conséquence comme il est précisé dans le chapitre des règles et méthodes comptables, les provisions pour risques relatifs aux passifs environnementaux ne sont comptabilisées que lorsque sont connus les arrêtés préfectoraux (position de la DREAL).

7.1 - Provisions réglementées

Provision pour hausse des prix

Pas de provision pour hausse des prix sur l'exercice 2024.

Amortissements dérogatoires

Une dotation de 43,1 M€ a été enregistrée sur l'exercice 2024 ainsi qu'une reprise pour 67,2 M€.

7.2 - Provisions pour risques

Provisions pour litiges

Les litiges relatifs aux maladies professionnelles ont donné lieu à des dotations pour un montant de 4,7 M€ et à des reprises pour un montant de 5,9 M€ dont 1,1 M€ décaissés.

Les litiges prudhommaux et autres ont donné lieu à une dotation de 4,8 M€ ainsi qu'à une reprise de 5 M€ sur l'exercice. La provision pour contrôle DGCCRF a été reprise en totalité pour 1,5 M€ suite à décaissement.

Une dotation provision pour litige Techalloy de 1,7 M€ a été enregistrée sur l'exercice ainsi qu'une reprise provision de 6,1 M€ suite à décaissement.

Provisions financières des filiales

Les provisions financières relatives aux filiales concernent :

ArcelorMittal Constructions Hellas	28,9
Gepor	6,4
	<hr/>
	35,3 M€

La variation de ce poste correspond à une dotation de 1,5 M€ pour Hellas et une dotation de 4 M€ pour Gepor. Une reprise totale de la provision AM Projects Exosun a été enregistrée sur l'exercice pour 22,4 M€.

Autres provisions pour risques

Les provisions concernent :

Provisions diverses	1,4
Provisions suite TUP AM Logistics Fr	0,5
	1,9 M€

L'évolution de ce poste d'un montant total de 1 M€ correspond à une dotation sur l'exercice sur litiges divers.

7.3 - Provisions pour charges

Provisions retraites et droits assimilés

L'augmentation des engagements de retraite sur 2024 correspond à une dotation de 13,6 M€.

La diminution des engagements de retraite à hauteur de 28,2 M€ correspond aux reprises suite aux décaissements de 23 M€ intervenus durant l'exercice 2024.

La provision est passée de 283,1 M€ à 268,5 M€ fin 2024.

Se reporter à la note n° 23 relative au détail du calcul des engagements sociaux par l'Actuaire.

Autres provisions pour charges

Les provisions concernent :

Environnement	46,9
Médailles du travail (y compris suite fusion AMAL)	22,2
Litiges sociaux (dont 0,1 M€ suite TUP AM Purchasing)	1,4
Démantèlement	85,1
	155,6 M€

L'augmentation de ce poste de 4,3 M€ est liée à une provision médailles complémentaire sur l'exercice 2024 de 2,4 M€, une provision complémentaire cokerie Florange pour 1 M€ ainsi qu'un complément de 0,9 M€ pour la provision déconstruction Florange.

La diminution de ce poste de 12,3 M€ est due à la reprise de la provision pour environnement de 2,9 M€ dont 2,2 M€ consommés, à la consommation de la provision cokerie Florange de 2,6 M€, à la reprise provision déconstruction Florange pour 2,1 M€, à la reprise provision médailles de 1,4 M€ décaissés, à la reprise totale de la provision démantèlement pont d'Amnéville pour 0,5 M€, à la reprise provision Acierie Gandrange pour 2,4 M€ ainsi qu'à des reprises diverses pour 0,4 M€.

NOTE 8 - DETTES FINANCIERES

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice (en M€)	565,0
---	--------------

La variation des postes "emprunts et dettes financières" et "emprunts auprès établissement de crédit" correspond à :

- diminution des intérêts courus sur avance long terme auprès d'AM Finance SCA	-0,2
- variation des autres emprunts	0,5
- augmentation du compte courant AM Treasury créateur	564,7

8.1 - Autres emprunts

Un emprunt à Long Terme a été souscrit auprès d'ArcelorMittal Finance SCA le 15/03/2017 d'un montant de 2 700 M€ ; un remboursement de 1 000 M€ a été fait sur avril 2020, un remboursement de 650 M€ a été fait sur décembre 2021.

Un remboursement de 250 M€ a été fait sur mars 2022.

L'échéance de paiement du solde de 800 M€ est le 15/03/2027.

Un emprunt à Long Terme a été souscrit auprès d'ArcelorMittal Investment SARL le 22/11/2023 d'un montant de 400 M€ dont l'échéance de paiement est le 22/11/2028.

8.2 - Taux d'intérêts

a) Dettes à long terme

Le taux d'intérêt pour l'emprunt auprès d'ArcelorMittal Finance SCA de 800 M€ est EURIBOR à 3 mois + marge de 1,29 %.

Le taux d'intérêt pour l'emprunt auprès d'ArcelorMittal Investment SARL de 400 M€ est EURIBOR à 3 mois + marge de 1,43 %.

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES (en millions d'euros)	Montant net au 31/12/2024	Montant brut au 31/12/2024	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	0,4	2,2		2,2
Autres titres immobilisés				
Prêts	9,4	9,6		9,6
Autres immobilisations financières	0,9	1,1		1,1
Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	354,5	362,8	362,8	
Autres créances	191,0	191,0	191,0	
Charges constatées d'avance	6,0	6,0	6,0	
TOTAL	562,3	572,7	559,8	12,9

DETTES (en millions d'euros)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an et - 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissem. crédit	0,1	0,1		
Emprunts et dettes financières divers	2 009,3	808,1	1 201,2	
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629,9	629,9		
Dettes fiscales et sociales	157,2	157,2		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151,7	151,7		
Autres dettes	67,9	57,3	10,6	
Produits constatés d'avance	2,1	2,1		
TOTAL	3 018,2	1 806,4	1 211,8	

NOTE 10 - ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

PRODUITS A RECEVOIR (en millions d'euros)	Montant brut
Clients - factures à établir	4,2
Fournisseurs - avoirs à recevoir	5,8
TOTAL	10,0

CHARGES A PAYER (en millions d'euros)	Montant brut
Fournisseurs - factures non parvenues	298,6
Intérêts à payer sur emprunts	1,9
Charges de personnel à payer	64,5
Charges sociales à payer	34,2
Charges fiscales à payer	6,0
Divers à payer	0,1
TOTAL	405,3

NOTE 11 - ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D AVANCE

CHARGES CONSTATEES D AVANCE (en millions d'euros)	Montant brut
assurances	3,3
achat énergie	1,5
contrat de maintenance - Flat	1,2
TOTAL	6,0

PRODUITS CONSTATES D AVANCE (en millions d'euros)	Montant brut
subventions - Flat	0,2
bail Emphytéotique - Holding	1,4
prêts revitalisation - Holding	0,3
Purmo group - loyer + TF + Charges - Holding	0,1
divers	0,1
TOTAL	2,1

NOTE 12 - ETAT DES ENTREPRISES LIEES

(en millions d'euros)	Montant brut	dont entreprises liées
ACTIF		
Immobilisations financières	1 258,3	1 239,8
Créances clients et comptes rattachés	362,8	322,4
Autres créances	191,0	40,7
PASSIF		
Emprunts et dettes financières divers	2 009,3	2 007,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629,9	268,3
Dettes sur immobilisations	151,7	3,8
Autres dettes	67,9	67,4
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	0,1	0,1
Produits de participations	68,9	68,9
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	106,1	104,4

NOTE 13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**13.1 - Sécurisation des rentes**

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L. 137-11 du code de la Sécurité Sociale et par l'ordonnance N° 2015.-839 du 9 juillet 2015, ArcelorMittal France a mis en place une sécurisation de ses rentes IRUS en cours de service. Elle consiste en une garantie à première demande de la société mère du groupe, ArcelorMittal SA, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B82.454.

Le montant à sécuriser a été calculé selon la méthodologie suivante :

- . seules les rentes liquidées au 31/12/2024 ont été prises en compte
- . la taxe Fillon ne fait pas partie de l'obligation de sécurisation
- . comme pour le calcul de la provision pour pensions, la revalorisation des rentes ainsi que leur réversion sont prises en compte et le taux d'actualisation retenu est de 3,40 %
- . la fraction de rente à sécuriser (20 % au 31/12/2024) est comparée à 1,5 PASS pour chaque rentier. Le minimum de ces deux montants est retenu dans le calcul de l'engagement à sécuriser.

Le montant sécurisé s'élève à 29 790 318 euros et a été déterminé comme suit :

- le montant de l'obligation au titres des pensions (DBO) à fin 2024 s'élève à 150 519 k€ (rentes en cours de service et inactifs).
- cette obligation est provisionnée à hauteur de 164 110 k€ du fait de l'application de la méthode du corridor (cf calcul actuariel note N° 21 de l'annexe). L'écart entre ces montants provient des montants non encore reconnus au bilan.
- la fraction de rente à sécuriser fin 2024, soit 20 % de l'engagement, s'élève à 29 790 318 euros.

13.2 - Engagements donnés ou reçus

(en millions d'euros)	au 31/12/2024	au 31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions, garanties données et autres Engagements au profit des entreprises consolidées par intégration globale	708,7	750,2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	708,7	750,2
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals, cautions, garanties reçues	59,8	62,8
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	59,8	62,8

Engagements donnés : cautions et garanties auprès des Douanes 0,7 M€, garantie douanes pour transport et transfert de déchet 1,6 M€
Immobilisations 266 M€, engagements sur contrats d'achat 440,4 M€.

Engagements reçus : garantie de passif gestion environnementale 30 000 K€, sécurisation des rentes 29 790K€

Par ailleurs, nous vous informons que la société ArcelorMittal France est associé commandité de la société ArcelorMittal Finance SCA (société de droit luxembourgeois) dont le rôle est d'assurer le financement externe du Groupe ARCELORMITTAL.

NOTE 14 - ECARTS DE CONVERSION

ECARTS DE CONVERSION ACTIF	
Sur emprunts et dettes financières divers	néant
TOTAL	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	
Sur emprunts et dettes financières divers	néant
Autres	
TOTAL	

NOTE 15 - CREDIT-BAIL

INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée (1)	de l'exercice	Dotations aux amortissements (2) cumulées	Valeur nette au 31/12/2023 (1)-(2)
	NEANT			
Terrains				
Constructions				
Total				

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats

(2) Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis par la société à l'origine du contrat
(base amortissement linéaire)

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	sur l'exercice	redevances payées cumulées au 31/12/2024	redevances restant à payer			Total à payer
			Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
			NEANT			
Terrains						
Constructions						
Total						

NOTE 16 - GESTION DES RISQUES

16.1 - GESTION DES RISQUES DE CHANGE

Depuis le 01/01/2009 il n'y a plus d'engagement sur les couvertures de change sur les achats de matières premières effectués principalement auprès de ArcelorMittal Sourcing.

16.2 - GESTION DU RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

Depuis le 31 décembre 2010, les encours des positions sont repris par ArcelorMittal Sourcing.

NOTE 17 - CHIFFRE D AFFAIRES

(en millions d'euros)

	France	Export	TOTAL
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens (1)	76,1	3 982,3	4 058,4
Production vendue de services	49,6	183,3	232,9
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	125,7	4 165,6	4 291,3

(1) La société a confié à un commissionnaire Luxembourgeois ArcelorMittal Commercial Flat Carbone Europe l'ensemble de la commercialisation de ces produits sidérurgiques.

NOTE 18 - SALAIRES, TRAITEMENTS ET REMUNERATIONS

Les indications essentielles sont fournies dans le bilan social.

Les effectifs moyens salariés en 2024 sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	2024
Ingénieurs, Cadres	2 049
Ouvriers et employés	5 516
TOTAL	7 565

Il n'a pas été attribué de jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

NOTE 19 - RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)

Le résultat financier net s'élève à **-466 201**

Il est constitué de :

* Produits de participation (y compris quote-part SNC AM Treasury - résultat de 2024)	68 917
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges liés à des participations (capitaux propres négatifs)	16 879
* Dotations et reprises de provisions pour dépréciations des titres de participations	-435 936
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges (autres)	-79
* Dotations et reprises de provision pour dépréciations autres immos financières et VMP	
* Charge d'endettement net	-79 690
* Produits et charges financiers sur créances de l'actif immobilisé et autres valeurs mobilières	
* Résultat de change net	-738
* Dotations aux provisions sur engagements sociaux	-9 961
* Reprise pour provisions sur engagements sociaux	712
* Mali de fusion (AM Projects Exosun)	-24 859
* Autres produits et charges financiers	-1 446

Le poste produits de participation comprend le résultat de l'exercice 2024 de la société ArcelorMittal Treasury SNC pour 38 337 k€.

NOTE 20 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel s'élève à **24 196**

Il comprend :

* Charges sur opérations de Gestion :		-17 240
- amendes et pénalités	-1 530	
- charges liées à l'environnement	-2 012	
- coût charge cokerie FL / Marspich	-2 698	
- litiges sociaux	-4 820	
- exceptionnelles (Techalloys)	-4 076	
- déconstruction FL	-123	
- divers (Sidley - autres)	-1 981	
* Charges sur opérations de Capital :		-2 154
- valeurs comptables des actifs cédés sur immos corporelles	-48	
- valeurs comptables des actifs cédés sur immos financières	-2 106	
* Dotations aux autres Amortissements et Provisions :		-55 535
- amortissement dérogatoire différentiel durée	-43 104	
- amortissements exceptionnels	-2 003	
- provision amiante Faute Inexcusable	-2 760	
- provision amiante Faute Inexcusable ex Sogepass	-3 373	
- provisions pour litiges	-1 711	
- provisions pour litiges Lormines	-1 179	
- provision environnement (ex Usinor)	-105	
- provisions litiges indemnités de départ	-1 300	
* Produits sur opérations de Gestion :		123
- indemnités diverses		
* Produits sur opérations de Capital :		3 519
- quote part subventions virées à résultat	1 633	
- produits de cession d'immobilisations corporelles	1 886	
* Reprises sur Provisions et transfert de charges :		95 482
- amortissement dérogatoire dégressif	38 265	
- amortissement dérogatoire différentiel durée	28 988	
- reprises sur dépréciation des installations	78	
- reprises provisions litiges	6 082	
- reprises provision environnement	1 053	
- reprises provisions environnement (Usinor - Sollac)	2 012	
- reprises provisions revitalisation cokerie	2 637	
- reprises provisions diverses (AM Gandrange, caisse CCFC, Marspich)	2 991	
- reprises provisions déconstruction Florange	2 123	
- reprises provision contrôle DGCCRF	1 500	
- reprises provision amiante ex Sogepass	4 074	
- reprises provision Lormines	796	
- reprises provision amiante faute inexcusable	4 387	
- reprises provision démantèlement pont d'Amnéville	496	

NOTE 21 - IMPOT SUR LES SOCIETES

ArcelorMittal France, en tant que société mère du Groupe d'Intégration Fiscale, a enregistré en 2024, un produit d'impôt de 35,4 M€ provenant :

- de la charge d'impôts pour 0,2 M€
- du boni d'intégration fiscale pour 25,9 M€
- du Crédit d'Impôt Recherche pour 9,5 M€
- du Crédit d'Impôt Mécénat et Famille pour 0,2 M€

21. 1 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt (1)
Résultat courant	-700,0		-700,0
Résultat exceptionnel	24,2		24,2
Résultat de l'intégration fiscale		35,4	35,4
TOTAL	-675,8	35,4	-640,4

(1) résultat net avant participation des salariés

21. 2 - Situation fiscale latente

(en millions d'euros)	au 31/12/2023	Variation	au 31/12/2024
Base d'impôt différé sur différences temporaires actives	482,8	-24,8	458,0
Provisions pour retraites	283,1	-14,6	268,4
Autres provisions non déductibles	86,0	-3,6	82,4
Autres différences temporaires actives	113,7	-6,5	107,2
Base d'impôt différé sur différences temporaires passives	-670,2	24,2	-646,1
Provisions réglementées	-670,2	24,2	-646,1
Autres différences temporaires passives			
SITUATION FISCALE LATENTE (base) au taux normal	-187,5	-0,6	-188,1
Moins- values nettes à long terme reportées	474,5	434,7	909,2

21. 3 - Intégration fiscale

ArcelorMittal France est la société mère d'un périmètre d'intégration fiscale comprenant 31 sociétés.

Les sociétés membres du périmètre sont replacées dans la situation où elles se seraient trouvées en l'absence d'intégration.

Résultat fiscal

Le résultat fiscal 2024 net de l'intégration fiscale sera déficitaire à hauteur de 454 M€.

Le montant des déficits reportables du Groupe d'intégration fiscale au 31/12/2024 s'élève à 1 748 M€.

NOTE 22 - CONSOLIDATION

La société ArcelorMittal France est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe ARCELORMITTAL et, à ce titre, bénéficie d'une exemption de publication de comptes consolidés.

22. 1 - Consolidation de paiement de TVA

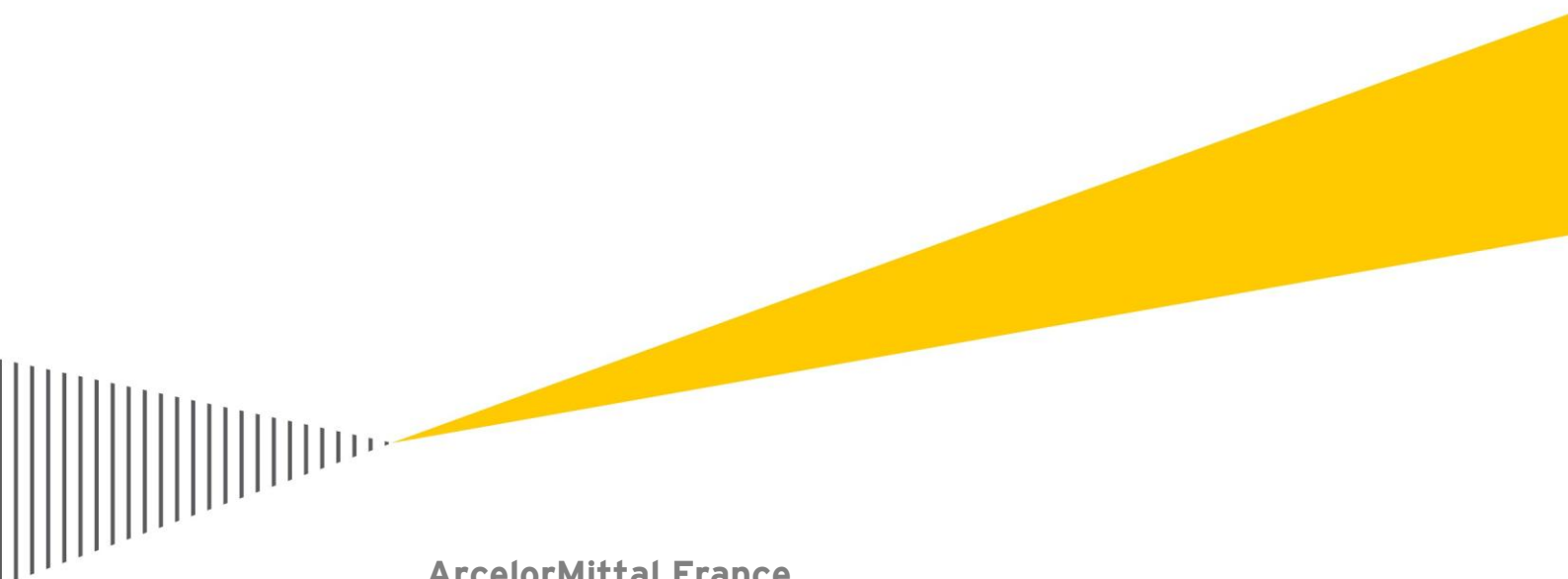
Au 1er janvier 2013, la société ArcelorMittal France a mis en place une consolidation de paiement de TVA pour la France ; le périmètre comprend 10 sociétés au 31/12/2024.

A ce titre, elle a dans ses comptes à la clôture de 2024 :

- créance sur consolidation de TVA 783 K€
- dette sur consolidation de TVA 26 757 K€

NOTE 23 - CALCUL DES ENGAGEMENTS SOCIAUX PAR L'ACTUAIRE

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024 Montants en K€	IRUS Sociaux	Indemnité Fin Carrière Sociaux
Variation de la valeur actuarielle des prestations futures pour services rendus avec projection des salaires (Change in DBO)		
DBO début d'exercice (Defined benefit Obligation at beginning of year)	171 242	90 528
(Gains) / Pertes actuariels début d'année (Actuarial (gain) / loss at beginning of year)	(7 060)	1 690
Charge relative aux services de l'exercice (Service Cost) - BoY	0	4 781
Charge d'intérêt (Interest Cost)	5 106	3 061
Modification de régime (plan amendment)	0	0
Reduction / Liquidation (Curtailment/Settlement)	(348)	(356)
(Gains) / Pertes actuariels de l'année (Actuarial (gain) / loss during the year)	0	(2 109)
(Gains) / Pertes actuariels de l'année (Actuarial (gain) / loss during the year) - financiers	(1 213)	
Transfert de société en début d'année (Obligation Transfer, beginning of year))	0	0
Transfert de société en fin d'année (Obligation Transfer, end of year))	(328)	245
Prestations de l'exercice (Benefit paid)	(16 879)	(6 736)
Entree/(Sortie) de périmètre (Scope variation)	0	0
DBO fin d'exercice (Defined benefit Obligation at end of year)	150 519	91 103
Variation de la valeur des actifs financiers (Change in plan assets)		
Valeur de réalisation des actifs en début d'exercice (Fair value of plan assets at beginning of year)	3 555	0
Gains/ (Pertes) actuariels (Actuarial gain / (loss))	627	0
Rendement attendu sur les actifs (Expected return on plan assets)	107	0
Cotisations de l'employeur (Employer contribution)	16 309	6 736
Transfert de société (Assets Transfer)	0	0
Entree/(Sortie) de périmètre (Scope variation)	0	0
Prestations de l'exercice (Benefits paid)	(16 879)	(6 736)
Valeur de réalisation des actifs en fin d'exercice (Fair value of plan assets at end of year)	3 719	0
Situation financière surplus / (déficit) en fin d'exercice (Funded status) (B-A)		
	(146 801)	(91 103)
(Gains) et pertes non encore reconnus (Unrecognized actuarial (gain)/loss)	(17 309)	(11 817)
Coût non encore reconnu des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement (Unrecognized prior Service Cost)	0	(1 314)
Montant net reconnu au bilan (Net amount recognized)	(164 110)	(104 235)
Principales hypothèses utilisées au 01/01/2024 (Main assumptions used at beginning of year)		
Taux d'intérêt (Discount Rate)	3,30%	3,30%
Rendement sur actifs financiers (Expected Return on Assets)	n.a.	n.a.
Taux d'inflation (Inflation Rate)	2,10%	2,10%
Principales hypothèses utilisées au 31/12/2024 (Main assumptions used at end of year)		
Taux d'intérêt (Discount Rate)	3,30%	3,40%
Rendement sur actifs financiers (Expected Return on Assets)	3,00%	n.a.
Taux d'inflation (Inflation Rate)	2,10%	2,00%
Composantes de la charge annuelle (Net periodic pension cost)		
Charge relative aux services de l'exercice (Service Cost)	0	4 781
Charge d'intérêt (Interest Cost)	5 106	3 061
Rendement sur les actifs financiers (Expected return on plan assets)	(107)	0
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement (Amortization of prior Service Cost)	0	813
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus dans l'année (Recognized actuarial (gain)/loss)	(4 119)	(328)
Reduction (Curtailment)	(348)	(356)
Charge totale de l'exercice (Net periodic pension cost)	532	7 971
Variation du montant net reconnu au bilan (change in amount recognized)		
Montant net reconnu au bilan en début d'année (Net amount recognized at beginning of year)	180 215	102 755
Transfert de société (Obligation Transfer)	(328)	245
Entree/(Sortie) de périmètre (Scope variation)	0	0
Charge relative aux services de l'exercice (Net periodic pension cost)	532	7 971
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (Recognized actuarial (gain)/loss via OCI)	0	0
Cotisations ou prestations payées (Contribution or benefit paid)	(16 309)	(6 736)
Montant net reconnu au bilan en fin d'année (Net amount recognized at end of year)	164 110	104 234
Sources des écarts actuariels		
(Gains)/Pertes actuariels sur passifs liés à l'expérience (Liabilities Experience (Gains)/Losses)	(7 060)	1 690
(Gains)/Pertes actuariels sur passifs liés aux changements d'hypothèses financières (Liabilities (Gains)/Losses due to changes in financial assumptions)	(1 213)	(2 109)
(Gains)/Pertes actuariels sur passifs liés aux changements d'hypothèses démographiques (Liabilities (Gains)/Losses due to changes in demographic assumptions)	0	0
(Gains)/Pertes actuariels sur actifs (Assets (Gains)/Losses)	(627)	0
Informations additionnelles (additional information)		
Durée d'activité résiduelle moyenne (Expected Average Remaining Service Lifetime)	1,0	18,5
Durée (Duration)		11,8
Détails des amortissements des écarts actuariels		
(Gains) et pertes non encore reconnus au 31.12.N-1	(12 528)	(11 726)
(Gains) / Pertes actuariels générés en début d'année	(7 060)	1 690
(Gains) / Pertes actuariels non reconnus transférés en début d'année	0	0
(Gains) et pertes non encore reconnus au 1.1.N	(19 589)	(10 036)
Montant du corridor au 1.1.N : 10% du maximum entre le montant d'engagement et le montant du fonds	16 418	
Durée d'amortissement	1,0	
Amortissement de l'année N	(4 119)	(328)
Amortissement de l'année N lié au curtailment	0	0
(Gains) et pertes non encore reconnus au 31.12.N	(17 309)	(11 817)
Montant du corridor au 31.12.N : 10% du maximum entre le montant d'engagement et le montant du fonds	15 052	
Durée d'amortissement	1,0	
Amortissement de l'année N+1	(2 466)	(324)
Détails des coûts encore non reconnus des modifications de régimes		
Montant non reconnu au 31.12.N-1	0	(501)
Impact d'une modification de régime survenu dans l'année N	0	0
Amortissement de l'année N	0	(813)
Montant non reconnu au 31.12.N	0	(1 314)
Amortissement de l'année N+1	0	(795)



ArcelorMittal France
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ArcelorMittal France

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société ArcelorMittal France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ArcelorMittal France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « D - Principe continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels qui expose les éléments qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 2 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Alban de Claverie

ACTIF (K€)	BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANTS NETS AU 31/12/2024	MONTANTS NETS AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 516	89 170	1 347	1 555
Concessions,brevets,licences,marques,procédés et droits similaires	89 251	87 935	1 316	1 525
Fonds commercial	866	835	30	30
Autres immobilisations incorporelles	399	399		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 243 690	4 322 047	1 921 643	1 662 801
Terrains	77 433	25 324	52 109	51 464
Constructions	407 583	332 672	74 912	74 848
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 052 006	3 880 514	1 171 492	1 125 165
Autres	84 571	82 059	2 512	558
Immobilisations corporelles en cours	622 064	1 478	620 585	410 743
Avances et acomptes	33		33	23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (A)	1 258 296	911 416	346 879	783 749
Titres de participation	1 245 309	909 206	336 103	774 512
Créances rattachées à des participations	2 215	1 819	396	413
Autres titres immobilisés				
Prêts	9 635	195	9 439	7 818
Autres	1 137	196	941	1 006
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 592 502	5 322 633	2 269 869	2 448 105
STOCKS ET EN COURS	1 686 298	280 017	1 406 282	1 477 691
Matières premières et autres approvisionnements	798 602	153 695	644 907	791 899
En cours de production -biens et services	580 067	91 101	488 966	395 714
Produits intermédiaires et finis	307 629	35 221	272 408	290 078
Marchandises				
CO2				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES S/COMMANDES	1 612		1 612	
CREANCES (B)	553 795	8 279	545 516	502 787
Créances clients et comptes rattachés	362 800	8 279	354 521	316 063
Autres	190 995		190 995	186 723
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	1 525		1 525	1 516
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 965		5 965	8 336
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 249 196	288 295	1 960 900	1 990 330
CHARGES A REPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL GENERAL ACTIF	9 841 698	5 610 929	4 230 769	4 438 435

(A) Dont à moins d'un an

(B) Dont à plus d'un an

8

1

ArcelorMittal France

BILAN - PASSIF

PASSIF (K€)	MONTANTS AU 31/12/2024	MONTANTS AU 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé : 767 769 k€)	767 769	767 769
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	77 816	77 816
Réserves statutaires, contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-156 746	1 093
Résultat de l'exercice	-643 102	-157 839
Subventions d'investissement .	22 913	14 515
Provisions réglementées	646 083	670 233
TOTAL CAPITAUX PROPRES	714 734	1 373 588
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	122 128	148 794
Provisions pour charges	375 737	394 831
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	497 866	543 625
DETTES FINANCIERES (A)		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (B)	106	130
Emprunts et dettes financières divers (A)	2 009 333	1 444 312
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (A)	629 910	741 408
DETTES FISCALES ET SOCIALES (A)	157 168	148 954
DETTES SUR IMMOBILISATIONS (A)	151 717	122 501
AUTRES DETTES (A)	67 881	61 855
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A)	2 054	2 063
TOTAL DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 018 170	2 521 222
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GENERAL PASSIF	4 230 769	4 438 435

(A) Dont à plus d'un an	1 211 832	1 206 515
Dont à moins d'un an	1 806 338	1 314 707
(B) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		

ArcelorMittal France

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	4 291 326	4 717 595
Montant net du chiffre d'affaires	4 291 326	4 717 595
Production stockée	74 912	-298 626
Production immobilisée	21 128	9 780
Subvention d'exploitation	3 062	33 685
Reprises sur provisions et amortissements et transfert de charges	255 794	249 933
Autres produits	2 952	3 088
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 649 174	4 715 455
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11	
Variation des stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 373 786	2 539 922
Variation des stocks	155 095	11 125
Autres achats et charges externes (A)	1 387 227	1 334 602
Impôts, taxes et versements assimilés	44 582	44 306
Salaires et traitements	419 489	421 691
Charges sociales	185 422	188 288
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation:		
sur immobilisations amortissements	106 867	97 483
sur immobilisations provisions		
sur actif circulant	200 662	206 644
sur risques et charges	9 657	8 418
Autres charges	143	437
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 882 942	4 852 916
(1) RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-233 768	-137 461

QUOTE PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN

(A): Y compris
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS LIES A DES PARTICIPATIONS		
Produits de participations	68 917	205 216
Reprises sur provisions	24 507	207
TOTAL PRODUITS LIES A DES PARTICIPATIONS (III)	93 424	205 422
CHARGES LIEES A DES PARTICIPATIONS		
Pertes sur participations	24 859	5 230
Dotations aux provisions	443 565	259 323
Subventions & abandons de créances et autres charges		
TOTAL CHARGES LIEES A DES PARTICIPATIONS (IV)	468 423	264 553
RESULTAT NET LIE AUX CHANGES (V)	-738	-444
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27	5 475
Reprises sur provisions et transfert de charges	716	10 430
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers divers	33	33
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS (VI)	776	15 938
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 043	24 096
Intérêts et charges assimilées	79 716	44 222
Pertes nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières diverses	1 479	25
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES (VII)	91 239	68 343
(2) RESULTAT FINANCIER (III+V+VI-IV-VII)	-466 201	-111 980
(3) RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1)+(2)	-699 969	-249 441
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	123	554
Sur opérations en capital	3 519	9 897
Reprises sur provisions	95 482	204 783
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VIII)	99 124	215 234
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 240	18 614
Sur opérations en capital	2 154	28 459
Dotations aux amortissements et aux provisions	55 535	104 225
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IX)	74 929	151 299
(4) RESULTAT EXCEPTIONNEL (VIII-IX)	24 196	63 936
(5) PARTICIPATION DES SALARIES	2 736	1 159
(6) IMPOTS SUR LES BENEFICES	-35 408	-28 825
RESULTAT DE L'EXERCICE (3)+(4)-(5)-(6)	-643 102	-157 839

ArcelorMittal France
RENSEIGNEMENTS SUR FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2024 (en €)

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2024	FILIALES		PARTICIPATIONS		TOTAL
	FRANCAISES	ETRANGERES	FRANCAISES	ETRANGERES	
<u>VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS :</u>					
BRUTE	974 585 266,15	8 408 154,67	49 174 600,50	213 141 150,74	1 245 309 172,06
NETTE	147 793 910,50	524 091,03	38 485 893,52	149 298 750,24	336 102 645,29
<u>MONTANT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES :</u>					
BRUT				523 706,28	523 706,28
NET					
<u>MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES :</u>	16 250 000,00				16 250 000,00
<u>MONTANT DES DIVIDENDES ENCAISSES :</u>	9 358 937,00	902 983,44	102 371,86	20 216 000,00	30 580 292,30

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2024
--

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'industrie sidérurgique européenne connaît un contexte difficile, avec une demande en berne et des importations de plus en plus élevées, tirant les prix vers le bas.
Cela est accompagné du défi majeur de décarboner l'acier en Europe, nécessitant des moyens d'investissement importants et une réglementation stricte permettant de protéger les industriels européens.

Malgré une légère reprise de la production de brame Européenne en 2024 (+2.5% vs 2023); les capacités de production restent sous-utilisées et le niveau de production structurellement bas.
Au niveau d'AM France, après un exercice 2023 fortement impacté par l'incident du HF4, l'activité est en reprise en 2024, avec un HRCE en hausse de 916kt.

Les indicateurs clé pour l'année 2024 :

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 9% par rapport à 2023, impacté principalement par la baisse des prix de vente.
- Les coûts de production des produits vendus sont stables par rapport à 2023
- Le niveau d'investissement s'élève à 355 M€, en raison des investissements sur les aciers électriques et le projet de décarbonation
- Le résultat d'exploitation s'élève à -233,8 M€.
- Le résultat financier s'élève à -466,2 M€
- Le résultat exceptionnel s'élève à 24,2 M€
- Le résultat net s'élève à -643,1 M€

A.1 Pensions

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L.137-11 du code de la sécurité sociale, et par l'ordonnance N°2015.-839 du 9 juillet 2015, ArcelorMittal France a mis en place depuis 2017 une sécurisation de ses rentes (Irus principalement) en cours de service. Elle consiste en une garantie à première demande de la société mère du groupe, ArcelorMittal SA, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B82.454.
Le montant sécurisé s'élève à 29,8 M€ au 31.12.2024 (CF. détail en note 13 - engagements reçus)

A.2 Contrôles Urssaf

Le contrôle portant sur l'entité ArcelorMittal Atlantique et Lorraine est toujours en contentieux suite au recours déposé en janvier 2020, auprès du pôle social du tribunal de grande instance de Marseille, dossier qui n'a pas encore été examiné du fait du covid (il le serait fin 2024 début 2025).
Le contrôle URSSAF sur l'entité AMF portant sur la période 2020 à 2022 a démarré début 2023 et a conduit à un redressement de 5 M€ payés en T1 2024.
Les dossiers ont fait l'objet de contestations par AMF devant la commission de recours amiable et nous préparons le recours auprès du pôle social du tribunal de grande instance de Marseille.

A.3 Contrôles fiscaux

Différents contrôles ont été lancés, entre 2021 et 2025, sur plusieurs filiales intégrées.

Certains de ces contrôles ont été clôturés : dans le segment Downstream, AM Centre de Services (« AMCS ») & AMD Solutions France (« AMD Solutions ») sont contrôlés sur les exercices 2009 à 2020 (AMCS) et 2016 à 2020 (AMD Solutions). Ces contrôles se sont soldés en mars 2024 par un avis d'absence de redressement.

D'autres contrôles sont toujours en cours :

Dans le segment Long, AM Wire France est en cours de contrôle sur les exercices 2018 à 2023.

Dans le segment Downstream, AM Centre de Services (« AMCS »), AMD Services France (« AMD Services »), AM Construction France (« AMCF ») sont contrôlés sur les exercices 2021 à 2023 (AMCS), 2016 à 2023 (AMD Services), 2016 à 2022 (AMCF). A ce stade :

- AMCS a été redressée sur des sujets mineurs sur l'exercice 2021. Le contrôle est toujours en cours.
- AMCF a été redressée sur l'exercice 2021 et 2022 (principalement dépréciation des stocks, impact mineur) ; les discussions sur place sont terminées. La société s'opposant aux redressements, ceux-ci seront discutés en interlocution départementale prochainement (date à déterminer).
- OMMIS est cours de contrôle sur les exercices 2022 à 2023.

Dans le segment Flat :

ArcelorMittal France (« AMF ») et ArcelorMittal Méditerranée (« AMMED ») sont contrôlées :

Sur les exercices 2012 à 2020 (pour la partie AM France y compris ex-AMAL). Les deux entités ont reçu des notifications de redressements sur différents sujets, les principaux étant la commission payée à ArcelorMittal Sourcing « AMS » (2012 à 2020), l'IFA (internal franchise agreement, 2015 à 2020) ainsi que le taux d'intérêt du prêt d'AMMED auprès d'AM Investment sur la période 2017 à 2019. Des rectifications mineures ont par ailleurs été acceptées, principalement sur les impôts locaux (AMF). Les sociétés ont contesté par écrit (février 2024) les rectifications sur les sujets AMS/IFA/emprunt. L'administration ayant maintenu sa position, les recours offerts au contribuable en cas de contrôle fiscal ont été actionnés et sont toujours en cours.

Le contrôle a formellement été étendu sur 2021 et 2022, sur ces deux entités. Pour des questions de délai de prescription, des redressements similaires ont été appliqués sur la commission AM Sourcing et IFA sur l'exercice 2021, contestés par écrit en février 2025. un redressement a aussi été appliqué sur les dépréciations des stocks sur l'exercice 2021, contesté par écrit en février 2025, parallèlement, le contrôle continue sur l'exercice 2022.

A.4 Litige Techalloy

USINOR, via une ancienne filiale UGITECH, détenait indirectement la société Techalloy aux Etats-Unis entre 1990 et 2005. Lors de la vente de Techalloy à Central Wire, une garantie de responsabilité environnementale a été accordée à l'acheteur avec un plafond de 10 millions de dollars. AM France (ex société USINOR, a dû rembourser les dépenses de Central Wire liées aux questions environnementales (y compris les dépenses liées à la défense de Central Wire). Le plafond de 10 millions de dollars a presque été atteint.

AM France a été assignée directement en août 2022 par 15 personnes, habitant à proximité du site, qui ont fait état de préjudices corporels prétendument causés par une contamination du site Techalloy/Central Wire. Les Demandeurs considèrent qu'AM France est responsable des négligences de son ancienne filiale dans le traitement de la contamination des sols.

3 personnes, anciens dirigeants des filiales concernées, sont également poursuivis, ainsi que des sociétés reprenant les droits des anciens exploitants ainsi que des exploitants voisins dudit site.

Cette assignation faisait suite à une première assignation ouverte en 2019 par une personne pour les mêmes motifs.

En juin 2024, ces 2 litiges ont été clos par un accord à l'amiable qui a conduit au paiement de 5,5 M\$.

A.5 Gestion des participations

Evaluation des titres de participation de la Holding ArcelorMittal France

Comme tous les ans, la holding procède à l'évaluation de son portefeuille de titres en fonction de la situation économique. Cet exercice a conduit notamment à provisionner un complément de dépréciation d'ArcelorMittal Méditerranée de 424,6 M€ et de 13,3 M€ pour les titres CLN

A.6 Faits importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 18 mars 2025, AM France a souscrit à un emprunt intragroupe de 3 ans pour un montant de 630 M€ pour réduire son compte courant débiteur.

ArcelorMittal a annoncé au CSE du 23 avril 2025 un projet de réorganisation visant à étudier d'une part, le transfert d'une partie des activités des fonctions transverses (RH, Finance, Supply Chain, IT, Achat) dans un centre de services partagés international ; et d'autre part, des efforts de productivité au niveau des fonctions opérationnelles. Ce projet vise à restaurer la compétitivité de la société dans un contexte commercial et économique structurellement compliqué, avec des défis à la fois internes, en raison des problèmes de fiabilité que l'entreprise connaît depuis plusieurs années, et externe en raison des difficultés liées au marché (demande structurellement en baisse, niveau des importations, coût des énergies en Europe et perte de compétitivité à cause du coût carbone que les importations en Europe ne supportent pas). Le détail des emplois concernés et des modalités sera précisé les prochains mois conformément au processus social.

B - OPERATIONS DE FINANCEMENT DES FILIALES

Le 18 mars 2025, AM France a souscrit à un emprunt intragroupe de 3 ans pour un montant de 630 M€ pour réduire son compte courant débiteur.

C - FINANCEMENT D'ARCELORMITTAL FRANCE

Il n'y a pas eu d'opération de financement d'ArcelorMittal France sur 2024.

D - PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation est garanti par le soutien financier d'ArcelorMittal Treasury SNC. Cette entité s'engage à ne pas demander le remboursement des découverts d'un montant de 531 millions d'euros, qui sera réduit par une collecte de trésorerie prévue en 2025, s'élevant à 222 millions d'euros, et ce, dans les 12 mois suivant la date de signature de la lettre de soutien.

BILAN RESUME (en millions d'€)

	2023	2024
ACTIF		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 664,4	1 923,0
Immobilisations financières	783,8	346,9
Actif circulant et VMP	1 988,7	1 959,4
Valeurs disponibles	1,5	1,5
TOTAL ACTIF	4 438,4	4 230,8
PASSIF		
Capital	767,8	767,8
Réserves	77,8	77,8
Report à nouveau	1,1	-156,7
Résultat	-157,8	-643,1
Subvention d'investissement	14,5	22,9
Provisions réglementées	670,2	646,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 373,6	714,7
Provisions pour risques et charges	543,6	497,9
Dettes financières	1 444,4	2 009,4
Autres dettes	1 076,8	1 008,7
TOTAL PASSIF	4 438,4	4 230,8

COMPTE DE RESULTAT RESUME (en millions d'€)

	2023	2024
Produits d'exploitation	4 715,5	4 649,2
Charges d'exploitation	-4 852,9	-4 883,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-137,4	-233,8
Produits liés à des participations	205,4	93,4
Charges liées à des participations	-264,6	-468,4
Résultat net de change	-0,4	-0,7
Autres produits financiers	15,9	0,8
Autres charges financières	-68,3	-91,2
RESULTAT FINANCIER	-112,0	-466,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-249,4	-700,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	63,9	24,2
Participation des salariés	-1,1	-2,7
Impôt sur les bénéfices	28,8	35,4
RESULTAT NET	-157,8	-643,1

E - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément aux différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

E.1 Changement de méthode et de présentation

Les comptes ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux utilisés au titre de l'exercice précédent.

E.1.1 Prix de transfert dans le cadre d'ALIS

Le prix de transfert ALIS, sans changement dans son principe par rapport à 2011, correspond au prix de vente au client final minoré de la rémunération payée par la société productrice à AM FCE. Le taux de rémunération, évolutif annuellement, est différencié par type de clientèle : ventes externes au Groupe, travaux à façon et ventes internes au Groupe. Les modifications de taux portent aussi sur les contrats spécifiques acheteur/revendeur mis en place pour certains clients avec les agences ArcelorMittal Commercial de nombreux pays européens.

E.1.2 Le contrat de franchise IFA

L'Accord de Franchise Industrielle (abréviation en anglais IFA), permet aux filiales de bénéficier des biens incorporels, des savoir-faire, des solutions d'affaires et des services développés au niveau du Groupe : " l'ArcelorMittal Business Intelligence", en substitution à plusieurs charges intra-groupe antérieurement supportées par les filiales, comprenant les frais de "branding" (marques déposées, noms commerciaux, logos), les frais de recherche et de développement, les frais centraux, les frais informatiques, l'assistance technique de la Direction technique et les frais des Achats. Les charges IFA sont de 2% d'une assiette IFA égale au total des ventes produits sidérurgiques et non sidérurgiques minoré des achats intra-groupe (dès lors où ceux-ci sont comptabilisés en ventes de produits sidérurgiques et non sidérurgiques chez le partenaire). Au titre de 2024, la charge IFA comptabilisée par ArcelorMittal France est de 69 M€.

E.1.3 Les quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans le cadre d'application de la Directive Quotas (2003/87/CE), la société ArcelorMittal France s'est vue allouer des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Au titre de l'année 2024, le volume de ces quotas s'est élevé à 6 912 330 tonnes pour des émissions de 8 679 212 tonnes

Le stock cumulé de quotas CO2 est positif de 1 978 390 tonnes à la fin de l'exercice comptable.

les quotas à recevoir au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 6 829 971 tonnes

E.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement, les frais de conception de logiciels, ne sont pas immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction, soit :

- de la durée de protection juridique pour les brevets, licences et marques
- de la durée d'utilisation prévue pour les logiciels : 3 ans pour les logiciels de gestion et 5 ans pour les logiciels de production
- des conditions particulières de leur acquisition pour les fonds commerciaux

E.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition.

Les frais d'études relatifs à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon un plan correspondant à leur durée probable de vie. Celle-ci est limitée à la durée de bail pour les agencements d'immeuble. La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire.

Les amortissements de biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code Général des Impôts.

La constatation du complément pour amortissement fiscal dégressif est traduite, le cas échéant, dans les provisions réglementées.

Les principales durée d'amortissement sont les suivantes :

- ensembles immobiliers industriels et administratifs : 40 ans
- installations complexes spécialisées :
 - structure : entre 35 et 50 ans
 - composants : 15 ans

En rappel, une démarche globale de révision des durées de vie des installations industrielles a été initiée par le Groupe dans le but d'intégrer l'accroissement des durées de vie économiques en lien avec les progrès techniques, l'amélioration de la maîtrise d'utilisation des installations et leur fiabilité, l'optimisation des entretiens... L'adaptation des plans d'amortissement de ces installations industrielles aux nouvelles durées de vie a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2014.

Les immobilisations corporelles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances défavorables intervenus au cours de l'exercice, leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre d'hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction.

Dépréciation des actifs corporels

Au titre de 2024, un test d'impairment a été pratiqué permettant de conforter la rentabilité de la société.

Ce test repose sur une estimation à 5 ans des expéditions, des prix de vente et des coûts pour déterminer les cash-flows futurs de la société ArcelorMittal France, considérée comme une unité génératrice de trésorerie du fait de l'implication forte de tous les flux métal au sein de la société (tous les demi-produits sont élaborés à Dunkerque pour transformation ensuite dans les sites aval d'Atlantique ou de Lorraine). Pour les flux internes à la business division Nord des Plats Carbone, par simplification, le même type de calcul a été réalisé en se basant sur un niveau de marge moyen cohérent avec les pratiques actuelles.

La projection à l'infini des flux financiers ainsi définis a permis de quantifier la valeur d'entreprise d'ArcelorMittal France et de vérifier qu'elle était supérieure à sa valeur comptable.

E.4 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport ; les titres acquis en devises (presque exclusivement en USD) étant enregistrés au cours du jour de l'opération.

En cas de cession, la valeur brute est estimée en présumant que les titres cédés sont les premiers acquis ("Fifo").

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle est effectuée sur la base de la valeur d'usage qui s'apprécie en fonction de la quote-part des capitaux propres détenue et des perspectives de rentabilité.

Pour les sociétés dont les titres de participation sont totalement dépréciés, une provision complémentaire est constituée à hauteur de la situation nette négative de ces sociétés ; elle est dotée en dépréciant les comptes de créances et prêts existants et/ou par constitution d'une provision pour risques au passif du bilan.

Créances rattachées à des participations, prêts et autres immobilisations financières

Les créances, prêts et autres immobilisations financières sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

A la fin de chaque exercice, une correction de valeur est opérée lorsque la recouvrabilité de ces actifs apparaît compromise.

E.5 Stocks et en-cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au coût de revient réel - retraités de l'impact de la sous-activité qui serait éventuellement constituée en fin de période - ou à la valeur de réalisation, si elle est inférieure. Les coûts de revient sont calculés suivant la méthode du Coût Moyen Pondéré.

Valeur de réalisation

- pour les matières premières, elle est rapportée au coût du produit fini coil (HRC), pour déterminer le taux de dépréciation ramené à un équivalent tonne ;
- pour les stocks de pièces de rechange, elle correspond au coût d'acquisition historique diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation pour rotation lente fondée sur l'absence de mouvement d'entrée ou de réparation ;
- pour les stocks d'encours et de produits finis, elle correspond au prix du marché des produits de "premier choix", déclassés ou de la ferraille, en fonction notamment de l'ancienneté et de la qualité des stocks détenus.

E.6 Clients

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances externes au Groupe dont l'échéance est dépassée depuis plus de 6 mois font l'objet d'une provision pour dépréciation. Elles sont également dépréciées en cas de risque de non recouvrement (redressement judiciaire, litige...).

A noter que depuis le 1er janvier 2008, dans le cadre du Manufacturing and Supply Agreement, AM FCE supporte seule le risque de solvabilité des clients industriels finaux.

E.7 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions, conformément à la législation en vigueur.

Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation de la Direction en fonction des derniers éléments connus.

Provisions pour risques

Les risques provisionnés sous cette rubrique se rapportent principalement aux éléments suivants :

- Risques sur titres de participation et autres immobilisations financières (se reporter au paragraphe relatif aux immobilisations financières) ;
- Litiges relatifs aux fautes inexcusables de l'employeur (maladies professionnelles), litiges avec l'administration (URSSAF, fiscalité...)

Provisions pour charges

Les risques provisionnés sous cette rubrique se rapportent principalement aux éléments suivants :

- Retraites, indemnités de départ en retraite et médaille du travail

Les engagements, comptabilisés en application de la Rec. ANC 2013-02, au titre des retraites, indemnités de départ, avantages annexes à la retraite et engagements de dépenses liées aux médailles du travail, sont provisionnés sur la base d'études actuarielles. Les hypothèses économiques ont été revues en 2024 et le taux d'actualisation a été fixé à 3,40 %.

En conformité avec la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N° 03-R-01 du 01/04/2003, la société applique la règle du « corridor » dans les comptes sociaux. Les écarts actuariels relatifs aux engagements au titre des retraites (impact du changement de taux) constatés sont amortis sur la durée résiduelle de service des salariés.

En décembre 2005, le Groupe ArcelorMittal a signé, avec les organisations syndicales représentatives des salariés, un accord collectif portant notamment sur la cessation progressive du régime de retraite complémentaire à prestations définies dénommé « Régime IRUS ».

Pour les salariés faisant partie du « groupe fermé » bénéficiant de ce « Régime IRUS », nés à partir du 1^{er} janvier 1946 et ne bénéficiant pas d'un aménagement de fin de carrière, cet accord se traduit par une « pré-liquidation » de leurs droits. Autrement dit, les droits qu'ils ont acquis au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies jusqu'au 31 décembre 2005 sont figés.

Dans le même temps, le Groupe ArcelorMittal a signé, avec une société d'assurance-vie et de capitalisation, un contrat d'assurance et a versé une prime unique définitive avec objectif de financer ses obligations au titre du régime supplémentaire IRUS pour les salariés concernés par les accords précités.

En décembre 2006, le Groupe ArcelorMittal et les organisations syndicales représentatives des salariés ont signé un avenant à l'accord collectif de décembre 2005 afin de préciser le fonctionnement et les garanties apportées par le contrat d'assurance souscrit par le Groupe. Sur la base des termes de l'accord, de son avenant et du contrat d'assurance sus mentionnés, la société a considéré qu'elle ne conservait plus l'obligation de payer des cotisations ultérieures.

Le 25 avril 2016, un avenant à l'accord Groupe ArcelorMittal a modifié les conditions de revalorisation des rentes IRUS. Le calcul des revalorisations a été minoré jusqu'en 2026. Au-delà, la société n'assurera plus aucune revalorisation des rentes IRUS. En contrepartie, une prime de 5,5 m€ a été versée à un assureur pour la revalorisation des pensions au-delà de 2027.

Le 21 juin 2010, deux avenants sur la métallurgie ont été proposés (l'un relatif à l'accord national des non cadres et l'autre à la convention collective des cadres). Ces deux avenants ont été signés et déposés le 29 juillet et sont effectifs à partir du 31 juillet. Ces avenants modifient notamment le barème applicable aux indemnités de fin de carrière versées en cas de départ volontaire à la retraite.

Les tableaux reçus de l'actuaire reprenant le détail des calculs au 31 décembre 2024 pour les engagements de retraite et indemnités de fin de carrière se trouvent en fin de cette annexe (voir note 23).

- Conventions de protection sociale de la sidérurgie, plans sociaux, plans emplois et préretraites progressives

La société a provisionné la totalité des charges qui pourront être supportées au titre des mesures d'âge prévues par ces conventions jusqu'à leur expiration.

Risques environnementaux

La société constitue, en fonction des obligations légales s'imposant à elle (arrêtés préfectoraux principalement), des provisions afin de couvrir les différents risques environnementaux liés aux anciens sites industriels dont ArcelorMittal France garde la responsabilité. Ces provisions, calculées sur la base de la meilleure estimation de la Direction au 31 décembre 2024, couvrent des coûts du type : dépollution, démantèlement des installations, surveillance des sites,....

Une actualisation financière de la provision à un taux de 2,80% par an est calculée en fonction du planning prévisionnel des travaux.

Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructuration comptabilisées par la société au 31 décembre 2024 sont principalement liées :

a) A l'ensemble des coûts d'arrêt de ligne de production :

Les installations sont dépréciées si les cash-flows futurs actualisés dégagés jusqu'à la fin d'exploitation et calculés sur la base des derniers budgets disponibles auprès de la Direction, sont inférieurs à la valeur nette comptable résiduelle des immobilisations correspondantes ;

b) Aux autres coûts induits tels que : les indemnités de rupture de contrat...

Les coûts de remises en état des sites (démantèlement des outils, mise en sécurité, dépollution) sont provisionnés sur la base des meilleures estimations de la Direction à partir des éléments disponibles au 31 décembre 2024.

Les principales provisions pour restructuration concernent :

la déconstruction de la Cokerie de Florange

la déconstruction de Hayange : vendu avec un transfert d'obligation

E.8 Dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écarts de conversion actif ou passif. Les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couvertures de change hors bilan.

E.9 Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime institué par l'article 68 de la loi de Finances pour 1988.

Dans le cadre de cette intégration, la Société est tête de Groupe vis-à-vis des sociétés suivantes pour l'exercice 2024 :

N°	CODE	SOCIETES
1	113	AM BORDEAUX LOGISTIQUE
2	17C8	AM TUBULAR PRODUCTS LEXY
3	17D2	AM PROJECTS EXOSUN
4	21A1	PROFILS MINCES OUEST
5	22B3	CENTRE SERVICE METAUX
6	22C3	AM OMNIS
7	22D2	AM DOWNSTREAM SOLUTIONS RECYCLING FRANCE
8	23A4	LARMANDE
9	23D1	LES MOULINS DU LITTORAL
10	263	AM COMMERCIAL LONG France
11	3G2	AM DISTRIBUTION SERVICES FRANCE
12	690	ROLANFER RECYCLAGE
13	6Q7	AM TUBULAR PRODUCTS HOLDING France
14	7J8	AM TUBULAR PRODUCTS HAUMONT
15	7J9	AM TUBULAR PRODUCTS VITRY
16	87J	INDUSTEEL DUNKERQUE
17	87U	AM CENTRE DE SERVICES (ex UPAC)
18	89P	GEPOR
19	90Y	AM GANDRANGE
20	93D	AM CONSTRUCTION CARAIBES
21	A204	AM WIRE France
22	710	AM FLAT CARBON EUROPE (Ets stable en France)
23	V003	AM FRANCE
24	V004	AM TREASURY
25	V135	INDUSTEEL FRANCE
26	V170	AM FCE France
27	V240	AM RECYCLING
28	V260	AM CONSTRUCTION France
29	V310	AM DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE
30	V357	PROFIL DU FUTUR
31	V359	AM CONSTRUCTION REUNION
32	V430	AM TAILORED BLANKS LORRAINE SAS
33	V436	AM MEDITERRANEE

Sociétés entrées dans le groupe en 2024

Les relations entre la société et ses filiales intégrées sont régies par une convention dont le principe général peut être résumé comme suit :

- les sociétés intégrées sont replacées dans une situation identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime sont à la charge de la société tête de Groupe, celle-ci bénéficiant en contrepartie des économies que le régime pourra générer.

E.10 subvention d'investissement

Selon l'article sur les subventions d'investissement (PCG art. 312-1) | Actif immobilisé (PCG art. 833-3/1, 832-3/1, 835-3/1, 834-3/1), le traitement comptable retenu pour les subventions d'investissement est le suivant :

- étalement du produit sur plusieurs exercices selon la durée de vie de l'immobilisation concernée

F - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

1. 1 - Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Apports TUP	31.12.2024
Valeurs brutes					
Concessions, brevets, licences et assimilés	89,9	0,1	-2,4	1,6	89,3
Fonds commercial	0,0			0,9	0,9
Autres immobilisations incorporelles	0,4				0,4
TOTAL	90,3	0,1	-2,4	2,5	90,5
Amortissements et provisions					
Concessions, brevets, licences et assimilés	88,4	0,6	-0,8	-0,2	88,0
Fonds commercial	0,0			0,8	0,8
Autres immobilisations incorporelles	0,4				0,4
TOTAL	88,8	0,6	-0,8	0,6	89,2
Valeurs nettes					
Concessions, brevets, licences et assimilés	1,5	-0,5	-1,6	1,9	1,3
Fonds commercial	0,0			0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0				0,0
TOTAL	1,5	-0,5	-1,6	1,9	1,3

1. 2 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Apports TUP	31.12.2024
Valeurs brutes					
Terrains	76,8	1,4	-0,8		77,4
Constructions	406,1	3,7	-2,2		407,6
Installations techniques, matériel et outillage	4 931,0	149,8	-30,5	1,6	5 052,0
Autres immobilisations corporelles	88,2	2,3	-6,0		84,6
En-cours	412,2	360,8	-150,6	-0,3	622,1
Avances et acomptes	0,0				0,0
TOTAL	5 914,4	518,1	-190,1	1,3	6 243,7
Amortissements et dépréciations					
Terrains	25,3	0,8	-0,8		25,3
Constructions	331,2	3,6	-2,2		332,7
Installations techniques, matériel et outillage	3 805,9	103,5	-30,2	1,3	3 880,5
Autres immobilisations corporelles	87,7	0,4	-6,0		82,1
En-cours	1,5				1,5
Avances et acomptes	0,0				0,0
TOTAL	4 251,6	108,3	-39,2	1,3	4 322,1
Valeurs nettes					
Terrains	51,5	0,6	0,0		52,1
Constructions	74,8	0,1	0,0		74,9
Installations techniques, matériels et outillages inc	1 125,2	46,3	-0,3	0,3	1 171,5
Autres immobilisations corporelles	0,5	1,9			2,5
En-cours	410,7	360,8	-150,6	-0,3	620,6
Avances et acomptes	0,0				0,0
TOTAL	1 662,8	409,8	-150,9	0,0	1 921,6

1.3 - Immobilisations financières hors autres titres immobilisés, prêts et autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	apports, fusions TUP et reclassements	31.12.2024
Valeurs brutes					
Titres de participation	1 249,0	0,1	-2,6	-1,2	1 245,3
Créances rattachées à des participations	2,2		0,0		2,2
TOTAL	1 251,2	0,1	-2,6	-1,2	1 247,5
Provisions					
Titres de participation	474,5	438,1	-2,1	-1,2	909,2
Créances rattachées à des participations	1,8	0,0	0,0		1,8
TOTAL	476,3	438,1	-2,1	-1,2	911,0
Valeurs nettes					
Titres de participation	774,5	-437,9	-0,5		336,1
Créances rattachées à des participations	0,4	0,0	0,0		0,4
TOTAL	775,0	-438,0	-0,5		336,5

Titres de participation (en millions d'euros)

La variation des valeurs brutes des titres de participation est de : **-3,7**

Elle est due :

- à des acquisitions et souscriptions	0,1
- à des cessions de titres et remboursement de capital	-2,6
- à l'apport, fusion, TUP et reclassement	-1,2

Les acquisitions et souscriptions comprennent les opérations suivantes :

- augmentation de capital de FONDS EUROPEEN DES MATERIAUX pour 0,1 M€

Les cessions et réductions de capital correspondent aux opérations sur titres suivantes :

- diminution de capital de FONDS EUROPEEN DES MATERIAUX pour 0,4 M€
- diminution capital de FONDS LORRAIN DES MATERIAUX pour 0,1 M€
- liquidation de FONDS LORRAIN DES MATERIAUX pour 2,1 M€

Les apports, fusions et Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP) correspondent aux opérations sur titres suivantes :

- Absorption par Transmission Universelle de Patrimoine de la société ARCELORMITTAL PROJECTS EXOSUN des titres pour 1,2 M€

Créances rattachées à des participations (en millions d'euros)

La variation des valeurs brutes des créances est de : **0,0**

Provisions sur titres de participation (en millions d'euros)

La variation des provisions sur titres de participation est de : **434,7**

Cette diminution nette est composée de :

- dotations pour dépréciation des titres de participations	438,1
- reprises de dépréciation de titres de participations	-3,3

Les dotations sur titres de participation concernent les sociétés suivantes :

- titres AM MEDITERRANEE pour 424,6 M€
- titres C.L.N. pour 13,3 M€
- divers pour 0,2 M€

Les reprises sur titres de participation concernent les sociétés suivantes :

- totalité des titres FONDS LORRAIN DES MATERIAUX pour 2,1 M€
- totalité des titres ARCELORMITTAL PROJECTS EXOSUN suite TUP pour 1,2 M€

La valeur retenue dans les comptes d'ArcelorMittal France est basée sur les tests d'impairments effectués pour la valorisation des actifs corporels des comptes sociaux de chaque filiale. Ceux-ci reposent sur les business plan utilisés pour les tests d'impairment effectués pour la clôture des comptes consolidés du Groupe ARCELORMITTAL.

Les titres sont dépréciés à 100% lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.
Les titres cotés sont évalués par rapport à leur valeur de cotation.

Provisions sur créances rattachées à des participations (en millions d'euros)

La variation des provisions sur créances rattachées à des participations est de : **0,0**

Tableau des filiales et participations d'ArcelorMittal France 2024

DESIGNATION	Natio- nalité	Inventaire			
		VALEUR BRUTE (en €)	DEPRECIATION (en €)	VALEUR NETTE (en €)	% CAPITAL DETENU
TITRES DE VALEUR BRUTE > 1% du CAPITAL D'AM France					
Filiales (détenues à plus de 50%)					
ARCELORMITTAL MEDITERRANEE	FR	886 396 326	826 536 326	59 860 000	100
ARCELORMITTAL MAIZIERES RESEARCH	FR	59 201 105		59 201 105	100
ARCELORMITTAL TAILORED BLANKS LORRAINE S	FR	25 600 000		25 600 000	100
Sous total filiales Françaises		971 197 431	826 536 326	144 661 105	
ARCELORMITTAL CONSTRUCTION HELLAS SA (en	GRC	7 884 064	7 884 064	-	100
Sous total Filiales étrangères		7 884 064	7 884 064	-	
Total		979 081 495	834 420 390	144 661 105	
Participations (détenues entre 10 et 50%)					
EXELTIUM	FR	31 140 100		31 140 100	18
Sous total participations Françaises		31 140 100	-	31 140 100	
DHS - DILLINGER HUTTE SAARSTAHL AG	DEU	148 850 733		148 850 733	30
CLN	ITA	62 991 052	62 991 052	-	18
Sous total participations Etrangères		211 841 785	62 991 052	148 850 733	
Total		242 981 885	62 991 052	179 990 833	
TOTAL TITRES Valeur Brute > 1% du capital social de AM France		1 222 063 380	897 411 442	324 651 938	
TITRES DE VALEUR BRUTE < 1% du CAPITAL D'AM France					
Filiales (détenues à plus de 50%)					
LES MOULINS DU LITTORAL	FR	1 800 000		1 800 000	100
ARCELORMITTAL RECYCLING	FR	927 830		927 830	100
ARCELORMITTAL TREASURY	FR	304 970		304 970	100
GEPOR	FR	255 030	255 030	-	100
ARCELORMITTAL FCE France	FR	100 007		100 007	100
Sous total filiales Françaises		3 387 837	255 030	3 132 807	
ARCELORMITTAL FCE SWEDEN AB	SWE	283 052		283 052	100
ARCELORMITTAL FCE POLAND	POL	241 039		241 039	100
Sous total filiales étrangères		524 091	-	524 091	
Total		3 911 928	255 030	3 656 898	
Participations (détenues entre 10 et 50%)					
NORD CHROME	FR	4 980 000		4 980 000	50
SAFET EMBAMET (en liquidation)	FR	2 428 124	2 428 124	-	16
FONDS EUROPEEN DES MATERIAUX	FR	591 423		591 423	14
STEELTRACK	FR	13 720		13 720	33
SEMISAP	FR	9 147		9 147	12
UPPIA - UNION PR LA PROMOTION DES INDUSTRI	FR	3 049		3 049	33
STEELWAG	FR	150 000		150 000	50
ESPRA	FR	242 650	64 903	177 748	41
Sous total participations Françaises		8 418 114	2 493 027	5 925 087	
AM LOGISTICS ITALIA	ITA	18 575		18 575	49
Sous total participations étrangères		18 575	-	18 575	
Total		8 436 689	2 493 027	5 943 662	
TOTAL TITRES - VALEUR BRUTE < 1% du CAPITAL D'AM France		12 348 616	2 748 057	9 600 559	
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS (détenues à plus de 10%)		1 234 411 996	900 159 499	334 252 497	
Autres titres de participations		10 897 176	9 047 028	1 850 148	
TOTAL		1 245 309 172	909 206 527	336 102 645	

NOTE 2 - AUTRES TITRES IMMOBILISES, PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	apports, fusions et reclassements	31.12.2024
Valeurs brutes					
Autres titres immobilisés					
Prêts	8,0	1,7			9,6
Autres	1,1	0,3	-0,3		1,1
TOTAL	9,1	2,0	-0,3		10,8
Provisions					
Autres titres immobilisés					
Prêts	0,2				0,2
Autres	0,1	0,1			0,2
TOTAL	0,3	0,1			0,4
Valeurs nettes					
Autres titres immobilisés					
Prêts	7,8	1,7			9,4
Autres	1,0	0,3	-0,3		0,9
TOTAL	8,8	1,9	-0,3		10,4

(en millions d'euros)

La variation en valeur nette de ces postes est de :	1,6
---	------------

Elle est due à :

- augmentation des prêts/autres créances pour	1,6
- augmentation des dépôts et cautionnements (divers) pour	0,3
- diminution des autres créances pour	0,0
- diminution des dépôts/cautionnements (divers) pour	-0,3

NOTE 3 - CLIENTS

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés est de 362 800 K€.
Ces créances sont dépréciées par un total de 8 279 K€ de provisions.

NOTE 4 - AUTRES CREANCES

Montant brut au 31/12/2024	(en millions d'euros)	191,0
----------------------------	-----------------------	--------------

dont :

- Quote-part résultat de la SNC ArcelorMittal Treasury	38,4
- Créance sur cession d'immobilisation	4,3
- Créance sur tête d'intégration fiscale	1,1
- Etat - crédit d'impôt (CIR - CIM) à recevoir	0,1
- Etat - TVA déductible et remboursement demandé	41,2
- Etat - TVA sur factures non parvenues	21,7
- Groupe - créances sur consolidation TVA	0,8
- Fournisseurs débiteurs	9,8
- Créances < 1 an : aides compensatoires aux coûts énergétiques	52,2
- RRR à recevoir sur produits	5,7
- Etat - avance sur tva (Allemagne)	5,2
- autres créances diverses (social - état - autres)	10,5

NOTE 5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

ArcelorMittal France ne détient plus de portefeuille de valeurs mobilières de placement depuis le 31/12/2021.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 - Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 251 808 157 actions à droit de vote simple.

Répartition du capital :

	2022	2023	2024
AMFCE Holding ARCELORMITTAL	75% 25%	75% 25%	75% 25%
Total	100%	100%	100%

6.2 - Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres est la suivante au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2024	Affectation du résultat 2023	variations 2024	Résultat de 2024	Dividendes distribués	Capitaux propres au 31/12/2024
Capital social	767,8					767,8
Primes d'émission, de fusion						
Réserve légale	77,8					77,8
Report à nouveau	1,1	-157,8				-156,7
Résultat de la période	-157,8	157,8		-643,1		-643,1
Subvention d'investissement	14,5		8,4			22,9
Provisions réglementées	670,2		-24,2			646,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 373,6		-15,8	-643,1		714,7

L'affectation de la perte de l'exercice précédent de 157,8 M€ résulte de la 2ème résolution du procès-verbal de l'associé unique en date du 28 juin 2024. La perte sera affectée en totalité en report à nouveau, lequel deviendra débiteur d'un montant de 156,7 M€.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'année 2024.

NOTE 7 - ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES et PROVISIONS REGLEMENTEES

(en millions d'euros)	Montant au 01/01/2024	Variations de l'exercice :				Montant au 31/12/2024
		Dotations	Reprises sans objet	Reprises décaissées	Apport TUP	
Provisions réglementées						
* Provision pour hausse des prix						
* Amortissements dérogatoires	670,2	43,1	-67,2			646,1
TOTAL	670,2	43,1	-67,2			646,1
Provisions pour risques						
* Litiges	43,9	11,2	-6,9	-11,6	0,1	36,7
* Provisions financières filiales	52,2	5,5	-22,4			35,3
* Autres risques	0,9	1,0				1,9
TOTAL	97,0	17,7	-29,3	-11,6	0,1	73,9
Provisions pour charges						
* Retraites et droits assimilés	283,1	13,6	-5,2	-23,0		268,5
* Environnement	49,8	0,0	-0,7	-2,2		46,9
* Médailles du travail	21,2	2,4		-1,4		22,2
* Autres charges	92,6	1,9	-4,9	-3,2		86,5
TOTAL	446,7	17,8	-10,8	-29,7		424,0
TOTAL GENERAL	1 213,8	78,6	-107,3	-41,4	0,1	1 143,9

Il existe au sein de la société ArcelorMittal France des passifs environnementaux qui n'ont pas fait l'objet à ce jour d'une comptabilisation en provisions pour risques et charges.

Ces passifs latents concernent essentiellement des restaurations de sites. La société ne connaissant pas à ce jour la destination finale de ces terrains, elle n'est pas en mesure d'estimer avec précision le montant des risques à couvrir, montants qui dépendront par ailleurs des exigences de l'Administration Française.

En conséquence comme il est précisé dans le chapitre des règles et méthodes comptables, les provisions pour risques relatifs aux passifs environnementaux ne sont comptabilisées que lorsque sont connus les arrêtés préfectoraux (position de la DREAL).

7.1 - Provisions réglementées

Provision pour hausse des prix

Pas de provision pour hausse des prix sur l'exercice 2024.

Amortissements dérogatoires

Une dotation de 43,1 M€ a été enregistrée sur l'exercice 2024 ainsi qu'une reprise pour 67,2 M€.

7.2 - Provisions pour risques

Provisions pour litiges

Les litiges relatifs aux maladies professionnelles ont donné lieu à des dotations pour un montant de 4,7 M€ et à des reprises pour un montant de 5,9 M€ dont 1,1 M€ décaissés.

Les litiges prudhommaux et autres ont donné lieu à une dotation de 4,8 M€ ainsi qu'à une reprise de 5 M€ sur l'exercice.

La provision pour contrôle DGCCRF a été reprise en totalité pour 1,5 M€ suite à décaissement.

Une dotation provision pour litige Techalloy de 1,7 M€ a été enregistrée sur l'exercice ainsi qu'une reprise provision de 6,1 M€ suite à décaissement.

Provisions financières des filiales

Les provisions financières relatives aux filiales concernent :

ArcelorMittal Constructions Hellas	28,9	
Gepor	6,4	
	<u>35,3</u>	M€

La variation de ce poste correspond à une dotation de 1,5 M€ pour Hellas et une dotation de 4 M€ pour Gepor. Une reprise totale de la provision AM Projects Exosun a été enregistrée sur l'exercice pour 22,4 M€.

Autres provisions pour risques

Les provisions concernent :

Provisions diverses	1,4
Provisions suite TUP AM Logistics Fr	0,5
	1,9 M€

L'évolution de ce poste d'un montant total de 1 M€ correspond à une dotation sur l'exercice sur litiges divers.

7.3 - Provisions pour charges

Provisions retraites et droits assimilés

L'augmentation des engagements de retraite sur 2024 correspond à une dotation de 13,6 M€.

La diminution des engagements de retraite à hauteur de 28,2 M€ correspond aux reprises suite aux décaissements de 23 M€ intervenus durant l'exercice 2024.

La provision est passée de 283,1 M€ à 268,5 M€ fin 2024.

Se reporter à la note n° 23 relative au détail du calcul des engagements sociaux par l'Actuaire.

Autres provisions pour charges

Les provisions concernent :

Environnement	46,9
Médailles du travail (y compris suite fusion AMAL)	22,2
Litiges sociaux (dont 0,1 M€ suite TUP AM Purchasing)	1,4
Démantèlement	85,1
	155,6 M€

L'augmentation de ce poste de 4,3 M€ est liée à une provision médailles complémentaire sur l'exercice 2024 de 2,4 M€, une provision complémentaire cokerie Florange pour 1 M€ ainsi qu'un complément de 0,9 M€ pour la provision déconstruction Florange.

La diminution de ce poste de 12,3 M€ est due à la reprise de la provision pour environnement de 2,9 M€ dont 2,2 M€ consommés, à la consommation de la provision cokerie Florange de 2,6 M€, à la reprise provision déconstruction Florange pour 2,1 M€, à la reprise provision médailles de 1,4 M€ décaissés, à la reprise totale de la provision démantèlement pont d'Amnéville pour 0,5 M€, à la reprise provision Acierie Gandrange pour 2,4 M€ ainsi qu'à des reprises diverses pour 0,4 M€.

NOTE 8 - DETTES FINANCIERES

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice (en M€)	565,0
---	--------------

La variation des postes "emprunts et dettes financières" et "emprunts auprès établissement de crédit" correspond à :

- diminution des intérêts courus sur avance long terme auprès d'AM Finance SCA	-0,2
- variation des autres emprunts	0,5
- augmentation du compte courant AM Treasury créateur	564,7

8.1 - Autres emprunts

Un emprunt à Long Terme a été souscrit auprès d'ArcelorMittal Finance SCA le 15/03/2017 d'un montant de 2 700 M€ ; un remboursement de 1 000 M€ a été fait sur avril 2020, un remboursement de 650 M€ a été fait sur décembre 2021.

Un remboursement de 250 M€ a été fait sur mars 2022.

L'échéance de paiement du solde de 800 M€ est le 15/03/2027.

Un emprunt à Long Terme a été souscrit auprès d'ArcelorMittal Investment SARL le 22/11/2023 d'un montant de 400 M€ dont l'échéance de paiement est le 22/11/2028.

8.2 - Taux d'intérêts

a) Dettes à long terme

Le taux d'intérêt pour l'emprunt auprès d'ArcelorMittal Finance SCA de 800 M€ est EURIBOR à 3 mois + marge de 1,29 %.

Le taux d'intérêt pour l'emprunt auprès d'ArcelorMittal Investment SARL de 400 M€ est EURIBOR à 3 mois + marge de 1,43 %.

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES (en millions d'euros)	Montant net au 31/12/2024	Montant brut au 31/12/2024	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	0,4	2,2		2,2
Autres titres immobilisés				
Prêts	9,4	9,6		9,6
Autres immobilisations financières	0,9	1,1		1,1
Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	354,5	362,8	362,8	
Autres créances	191,0	191,0	191,0	
Charges constatées d'avance	6,0	6,0	6,0	
TOTAL	562,3	572,7	559,8	12,9

DETTES (en millions d'euros)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an et - 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissem. crédit	0,1	0,1		
Emprunts et dettes financières divers	2 009,3	808,1	1 201,2	
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629,9	629,9		
Dettes fiscales et sociales	157,2	157,2		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	151,7	151,7		
Autres dettes	67,9	57,3	10,6	
Produits constatés d'avance	2,1	2,1		
TOTAL	3 018,2	1 806,4	1 211,8	

NOTE 10 - ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

PRODUITS A RECEVOIR (en millions d'euros)	Montant brut
Clients - factures à établir	4,2
Fournisseurs - avoirs à recevoir	5,8
TOTAL	10,0

CHARGES A PAYER (en millions d'euros)	Montant brut
Fournisseurs - factures non parvenues	298,6
Intérêts à payer sur emprunts	1,9
Charges de personnel à payer	64,5
Charges sociales à payer	34,2
Charges fiscales à payer	6,0
Divers à payer	0,1
TOTAL	405,3

NOTE 11 - ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D AVANCE

CHARGES CONSTATEES D AVANCE (en millions d'euros)	Montant brut
assurances	3,3
achat énergie	1,5
contrat de maintenance - Flat	1,2
TOTAL	6,0

PRODUITS CONSTATES D AVANCE (en millions d'euros)	Montant brut
subventions - Flat	0,2
bail Emphytéotique - Holding	1,4
prêts revitalisation - Holding	0,3
Purmo group - loyer + TF + Charges - Holding	0,1
divers	0,1
TOTAL	2,1

NOTE 12 - ETAT DES ENTREPRISES LIEES

(en millions d'euros)	Montant brut	dont entreprises liées
ACTIF		
Immobilisations financières	1 258,3	1 239,8
Créances clients et comptes rattachés	362,8	322,4
Autres créances	191,0	40,7
PASSIF		
Emprunts et dettes financières divers	2 009,3	2 007,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629,9	268,3
Dettes sur immobilisations	151,7	3,8
Autres dettes	67,9	67,4
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	0,1	0,1
Produits de participations	68,9	68,9
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	106,1	104,4

NOTE 13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**13.1 - Sécurisation des rentes**

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L. 137-11 du code de la Sécurité Sociale et par l'ordonnance N° 2015.-839 du 9 juillet 2015, ArcelorMittal France a mis en place une sécurisation de ses rentes IRUS en cours de service. Elle consiste en une garantie à première demande de la société mère du groupe, ArcelorMittal SA, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B82.454.

Le montant à sécuriser a été calculé selon la méthodologie suivante :

- . seules les rentes liquidées au 31/12/2024 ont été prises en compte
- . la taxe Fillon ne fait pas partie de l'obligation de sécurisation
- . comme pour le calcul de la provision pour pensions, la revalorisation des rentes ainsi que leur réversion sont prises en compte et le taux d'actualisation retenu est de 3,40 %
- . la fraction de rente à sécuriser (20 % au 31/12/2024) est comparée à 1,5 PASS pour chaque rentier. Le minimum de ces deux montants est retenu dans le calcul de l'engagement à sécuriser.

Le montant sécurisé s'élève à 29 790 318 euros et a été déterminé comme suit :

- le montant de l'obligation au titres des pensions (DBO) à fin 2024 s'élève à 150 519 k€ (rentes en cours de service et inactifs).
- cette obligation est provisionnée à hauteur de 164 110 k€ du fait de l'application de la méthode du corridor (cf calcul actuariel note N° 21 de l'annexe). L'écart entre ces montants provient des montants non encore reconnus au bilan.
- la fraction de rente à sécuriser fin 2024, soit 20 % de l'engagement, s'élève à 29 790 318 euros.

13.2 - Engagements donnés ou reçus

(en millions d'euros)	au 31/12/2024	au 31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Avais, cautions, garanties données et autres Engagements au profit des entreprises consolidées par intégration globale	708,7	750,2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	708,7	750,2
ENGAGEMENTS RECUS		
Avais, cautions, garanties reçues	59,8	62,8
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	59,8	62,8

Engagements donnés : cautions et garanties auprès des Douanes 0,7 M€, garantie douanes pour transport et transfert de déchet 1,6 M€
Immobilisations 266 M€, engagements sur contrats d'achat 440,4 M€.

Engagements reçus : garantie de passif gestion environnementale 30 000 K€, sécurisation des rentes 29 790K€

Par ailleurs, nous vous informons que la société ArcelorMittal France est associé commandité de la société ArcelorMittal Finance SCA (société de droit luxembourgeois) dont le rôle est d'assurer le financement externe du Groupe ARCELORMITTAL.

NOTE 14 - ECARTS DE CONVERSION

<u>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</u>	
Sur emprunts et dettes financières divers	néant
TOTAL	
<u>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</u>	
Sur emprunts et dettes financières divers	néant
Autres	
TOTAL	

NOTE 15 - CREDIT-BAIL

INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée (1)	de l'exercice	Dotations aux amortissements (2) cumulées	Valeur nette au 31/12/2023 (1)-(2)
	NEANT			
Terrains				
Constructions				
Total				

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats

(2) Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis par la société à l'origine du contrat
(base amortissement linéaire)

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	redevances payées cumulées au 31/12/2024	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
	NEANT				
Terrains					
Constructions					
Total					

NOTE 16 - GESTION DES RISQUES

16.1 - GESTION DES RISQUES DE CHANGE

Depuis le 01/01/2009 il n'y a plus d'engagement sur les couvertures de change sur les achats de matières premières effectués principalement auprès de ArcelorMittal Sourcing.

16.2 - GESTION DU RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

Depuis le 31 décembre 2010, les encours des positions sont repris par ArcelorMittal Sourcing.

NOTE 17 - CHIFFRE D AFFAIRES

(en millions d'euros)

	France	Export	TOTAL
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens (1)	76,1	3 982,3	4 058,4
Production vendue de services	49,6	183,3	232,9
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	125,7	4 165,6	4 291,3

(1) La société a confié à un commissionnaire Luxembourgeois ArcelorMittal Commercial Flat Carbone Europe l'ensemble de la commercialisation de ces produits sidérurgiques.

NOTE 18 - SALAIRES, TRAITEMENTS ET REMUNERATIONS

Les indications essentielles sont fournies dans le bilan social.

Les effectifs moyens salariés en 2024 sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	2024
Ingénieurs, Cadres	2 049
Ouvriers et employés	5 516
TOTAL	7 565

Il n'a pas été attribué de jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

NOTE 19 - RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)

Le résultat financier net s'élève à**-466 201**

Il est constitué de :

* Produits de participation (y compris quote-part SNC AM Treasury - résultat de 2024)	68 917
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges liés à des participations (capitaux propres négatifs)	16 879
* Dotations et reprises de provisions pour dépréciations des titres de participations	-435 936
* Dotations et reprises de provisions pour risques et charges (autres)	-79
* Dotations et reprises de provision pour dépréciations autres immos financières et VMP	
* Charge d'endettement net	-79 690
* Produits et charges financiers sur créances de l'actif immobilisé et autres valeurs mobilières	
* Résultat de change net	-738
* Dotations aux provisions sur engagements sociaux	-9 961
* Reprise pour provisions sur engagements sociaux	712
* Mali de fusion (AM Projects Exosun)	-24 859
* Autres produits et charges financiers	-1 446

Le poste produits de participation comprend le résultat de l'exercice 2024 de la société ArcelorMittal Treasury SNC pour 38 337 k€.

NOTE 20 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel s'élève à**24 196**

Il comprend :

* Charges sur opérations de Gestion :		-17 240
- amendes et pénalités	-1 530	
- charges liées à l'environnement	-2 012	
- coût charge cokerie FL / Marspich	-2 698	
- litiges sociaux	-4 820	
- exceptionnelles (Techalloys)	-4 076	
- déconstruction FL	-123	
- divers (Sidley - autres)	-1 981	
* Charges sur opérations de Capital :		-2 154
- valeurs comptables des actifs cédés sur immos corporelles	-48	
- valeurs comptables des actifs cédés sur immos financières	-2 106	
* Dotations aux autres Amortissements et Provisions :		-55 535
- amortissement dérogatoire différentiel durée	-43 104	
- amortissements exceptionnels	-2 003	
- provision amiante Faute Inexcusable	-2 760	
- provision amiante Faute Inexcusable ex Sogepass	-3 373	
- provisions pour litiges	-1 711	
- provisions pour litiges Lormines	-1 179	
- provision environnement (ex Usinor)	-105	
- provisions litiges indemnités de départ	-1 300	
* Produits sur opérations de Gestion :		123
- indemnités diverses		
* Produits sur opérations de Capital :		3 519
- quote part subventions virées à résultat	1 633	
- produits de cession d'immobilisations corporelles	1 886	
* Reprises sur Provisions et transfert de charges :		95 482
- amortissement dérogatoire dégressif	38 265	
- amortissement dérogatoire différentiel durée	28 988	
- reprises sur dépréciation des installations	78	
- reprises provisions litiges	6 082	
- reprises provision environnement	1 053	
- reprises provisions environnement (Usinor - Sollac)	2 012	
- reprises provisions revitalisation cokerie	2 637	
- reprises provisions diverses (AM Gandrange, caisse CCFC, Marspich)	2 991	
- reprises provisions déconstruction Florange	2 123	
- reprises provision contrôle DGCCRF	1 500	
- reprises provision amiante ex Sogepass	4 074	
- reprises provision Lormines	796	
- reprises provision amiante faute inexcusable	4 387	
- reprises provision démantèlement pont d'Amnéville	496	

NOTE 21 - IMPOT SUR LES SOCIETES

ArcelorMittal France, en tant que société mère du Groupe d'Intégration Fiscale, a enregistré en 2024, un produit d'impôt de 35,4 M€ provenant :

- de la charge d'impôts pour 0,2 M€
- du boni d'intégration fiscale pour 25,9 M€
- du Crédit d'Impôt Recherche pour 9,5 M€
- du Crédit d'Impôt Mécénat et Famille pour 0,2 M€

21. 1 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt (1)
Résultat courant	-700,0		-700,0
Résultat exceptionnel	24,2		24,2
Résultat de l'intégration fiscale		35,4	35,4
TOTAL	-675,8	35,4	-640,4

(1) résultat net **avant** participation des salariés

21. 2 - Situation fiscale latente

(en millions d'euros)	au 31/12/2023	Variation	au 31/12/2024
Base d'impôt différé sur différences temporaires actives	482,8	-24,8	458,0
Provisions pour retraites	283,1	-14,6	268,4
Autres provisions non déductibles	86,0	-3,6	82,4
Autres différences temporaires actives	113,7	-6,5	107,2
Base d'impôt différé sur différences temporaires passives	-670,2	24,2	-646,1
Provisions réglementées	-670,2	24,2	-646,1
Autres différences temporaires passives			
SITUATION FISCALE LATENTE (base) au taux normal	-187,5	-0,6	-188,1
Moins- values nettes à long terme reportées	474,5	434,7	909,2

21. 3 - Intégration fiscale

ArcelorMittal France est la société mère d'un périmètre d'intégration fiscale comprenant 31 sociétés.

Les sociétés membres du périmètre sont replacées dans la situation où elles se seraient trouvées en l'absence d'intégration.

Résultat fiscal

Le résultat fiscal 2024 net de l'intégration fiscale sera déficitaire à hauteur de 454 M€.

Le montant des déficits reportables du Groupe d'intégration fiscale au 31/12/2024 s'élève à 1 748 M€.

NOTE 22 - CONSOLIDATION

La société ArcelorMittal France est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe ARCELORMITTAL et, à ce titre, bénéficie d'une exemption de publication de comptes consolidés.

22. 1 - Consolidation de paiement de TVA

Au 1er janvier 2013, la société ArcelorMittal France a mis en place une consolidation de paiement de TVA pour la France ; le périmètre comprend 10 sociétés au 31/12/2024.

A ce titre, elle a dans ses comptes à la clôture de 2024 :

- créance sur consolidation de TVA 783 K€
- dette sur consolidation de TVA 26 757 K€

NOTE 23 - CALCUL DES ENGAGEMENTS SOCIAUX PAR L'ACTUAIRE

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024 Montants en K€	IRUS Sociaux	Indemnité Fin Carrière Sociaux
<u>Variation de la valeur actuarielle des prestations futures pour services rendus avec projection des salaires (Change in DBO)</u>		
DBO début d'exercice (Defined benefit Obligation at beginning of year)	171 242	90 528
(Gains) / Pertes actuariels début d'année (Actuarial (gain) / loss at beginning of year)	(7 060)	1 690
Charge relative aux services de l'exercice (Service Cost) - BoY	0	4 781
Charge d'intérêt (Interest Cost)	5 106	3 061
Modification de régime (plan amendment)	0	0
Reduction / Liquidation (Curtailment/Settlement)	(348)	(356)
(Gains) / Pertes actuariels de l'année (Actuarial (gain) / loss during the year)	0	(2 109)
(Gains) / Pertes actuariels de l'année (Actuarial (gain) / loss during the year) - financiers	(1 213)	
Transfert de société en début d'année (Obligation Transfer, beginning of year)	0	0
Transfert de société en fin d'année (Obligation Transfer, end of year)	(328)	245
Prestations de l'exercice (Benefit paid)	(16 879)	(6 736)
Entrée/(Sortie) de périmètre (Scope variation)	0	0
DBO fin d'exercice (Defined benefit Obligation at end of year)	150 519	91 103
<u>Variation de la valeur des actifs financiers (Change in plan assets)</u>		
Valeur de réalisation des actifs en début d'exercice (Fair value of plan assets at beginning of year)	3 555	0
Gains/ (Pertes) actuariels (Actuarial gain / (loss))	627	0
Rendement attendu sur les actifs (Expected return on plan assets)	107	0
Cotisations de l'employeur (Employer contribution)	16 309	6 736
Transfert de société (Assets Transfer)	0	0
Entrée/(Sortie) de périmètre (Scope variation)	0	0
Prestations de l'exercice (Benefits paid)	(16 879)	(6 736)
Valeur de réalisation des actifs en fin d'exercice (Fair value of plan assets at end of year)	3 719	0
<u>Situation financière surplus / (déficit) en fin d'exercice (Funded status) (B-A)</u>		
	(146 801)	(91 103)
(Gains) et pertes non encore reconnus (Unrecognized actuarial (gain)/loss)	(17 309)	(11 817)
Coût non encore reconnu des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement (Unrecognized prior Service Cost)	0	(1 314)
Montant net reconnu au bilan (Net amount recognized)	(164 110)	(104 235)
<u>Principales hypothèses utilisées au 01/01/2024 (Main assumptions used at beginning of year)</u>		
Taux d'intérêt (Discount Rate)	3,30%	3,30%
Rendement sur actifs financiers (Expected Return on Assets)	n.a.	n.a.
Taux d'inflation (Inflation Rate)	2,10%	2,10%
<u>Principales hypothèses utilisées au 31/12/2024 (Main assumptions used at end of year)</u>		
Taux d'intérêt (Discount Rate)	3,30%	3,40%
Rendement sur actifs financiers (Expected Return on Assets)	3,00%	n.a.
Taux d'inflation (Inflation Rate)	2,10%	2,00%
<u>Composantes de la charge annuelle (Net periodic pension cost)</u>		
Charge relative aux services de l'exercice (Service Cost)	0	4 781
Charge d'intérêt (Interest Cost)	5 106	3 061
Rendement sur les actifs financiers (Expected return on plan assets)	(107)	0
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement (Amortization of prior Service Cost)	0	813
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus dans l'année (Recognized actuarial (gain)/loss)	(4 119)	(328)
Réduction (Curtailment)	(348)	(356)
Charge totale de l'exercice (Net periodic pension cost)	532	7 971
<u>Variation du montant net reconnu au bilan (change in amount recognized)</u>		
Montant net reconnu au bilan en début d'année (Net amount recognized at beginning of year)	180 215	102 755
Transfert de société (Obligation Transfer)	(328)	245
Entrée/(Sortie) de périmètre (Scope variation)	0	0
Charge relative aux services de l'exercice (Net periodic pension cost)	532	7 971
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (Recognized actuarial (gain)/loss via OCI)	0	0
Cotisations ou prestations payées (Contribution or benefit paid)	(16 309)	(6 736)
Montant net reconnu au bilan en fin d'année (Net amount recognized at end of year)	164 110	104 234
<u>Sources des écarts actuariels</u>		
(Gains)/Pertes actuariels sur passifs liés à l'expérience (Liabilities Experience (Gains)/Losses)	(7 060)	1 690
(Gains)/Pertes actuariels sur passifs liés aux changements d'hypothèses financières (Liabilities (Gains)/Losses due to changes in financial assumptions)	(1 213)	(2 109)
(Gains)/Pertes actuariels sur passifs liés aux changements d'hypothèses démographiques (Liabilities (Gains)/Losses due to changes in demographic assumptions)	0	0
(Gains)/Pertes actuariels sur actifs (Assets (Gains)/Losses)	(627)	0
<u>Informations additionnelles (additional information)</u>		
Durée d'activité résiduelle moyenne (Expected Average Remaining Service Lifetime)	1,0	18,5
Duration (Duration)		11,8
<u>Détails des amortissements des écarts actuariels</u>		
(Gains) et pertes non encore reconnus au 31.12.N-1	(12 528)	(11 726)
(Gains) / Pertes actuariels générés en début d'année	(7 060)	1 690
(Gains) / Pertes actuariels non reconnus transférés en début d'année	0	0
(Gains) et pertes non encore reconnus au 1.1.N	(19 589)	(10 036)
Montant du corridor au 1.1.N : 10% du maximum entre le montant d'engagement et le montant du fonds	16 418	
Durée d'amortissement	1,0	
Amortissement de l'année N	(4 119)	(328)
Amortissement de l'année N lié au curtailment		0
(Gains) et pertes non encore reconnus au 31.12.N	(17 309)	(11 817)
Montant du corridor au 31.12.N : 10% du maximum entre le montant d'engagement et le montant du fonds	15 052	
Durée d'amortissement	1,0	
Amortissement de l'année N+1	(2 466)	(324)
<u>Détails des coûts encore non reconnus des modifications de régimes</u>		
Montant non reconnu au 31.12.N-1	0	(501)
Impact d'une modification de régime survenu dans l'année N	0	0
Amortissement de l'année N	0	(813)
Montant non reconnu au 31.12.N	0	(1 314)
Amortissement de l'année N+1	0	(795)